Sauvegarde 26

ENFANCE & ADOLESCENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Assemblée Générale du 28 juin 2016

Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE / Tél 04 75 82 19 00 / Fax 04 75 55 79 67
Mél : contact@sauvegarde26.org / **www.sauvegarde26.org**

PROTÉGER

AIDER

ÉDUQUER

Aidons-les à être acteurs de leur *vie*…

SOMMAIRE

Présentation de l'association

Histoire, missions, valeurs, principes d'action..... 3
Conseil d'administration..... 3
La Sauvegarde 26 en Drôme..... 4
Organisation en pôles..... 5
Secrétariat général et prospective 6
L'impact social..... 7
Les ressources humaines..... 7
Organigramme 2015..... 8

Rapport de gestion

Rapport moral..... 10
Rapport financier..... 12

Activité des pôles

Introduction de la directrice générale..... 16
Pôle « Milieu ouvert »..... 18
Pôle « Hébergement et protection »..... 23
Pôle « Justice pénale des mineurs »..... 27
Pôle « Accueil familial et parentalités »..... 31
Pôle « Prévention, insertion, économie sociale et solidaire »..... 37
Dispositif territorial sud..... 44

Coordonnées des services..... 49

Remerciements..... 50

Index des activités et services

ACJ : Amis et Cavaliers du Jabron (association filiale)..... 47
Administrateurs ad hoc..... 21
AEMF : accueil, écoute, médiation familiale..... 33
AEMO : action éducative en milieu ouvert..... 20
Ateliers d'Ariane..... 41
CEF : centre éducatif fermé..... 29
CER : centre éducatif renforcé..... 28
Chantiers éducatifs..... 43
CHD : centre d'hébergement diversifié..... 30
CPFS : centre de placement familial spécialisé..... 32
Placement extérieur de jeunes détenus..... 46
Prévention spécialisée..... 38
SAGAJM : service d'accompagnement pour grands ados et jeunes majeurs..... 25
SAPMF : service d'adaptation progressive en milieu familial..... 26
SASEP : service d'accompagnement éducatif de proximité..... 22
SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative..... 35
Séjours de rupture..... 47
SIE : service d'investigation éducative..... 19
Tremplin..... 40
Villas éducatives et hébergement diversifié..... 24
XP2i : ateliers et chantiers d'insertion (association filiale)..... 45

« L'enfance est le sol
sur lequel nous marcherons
toute notre vie. »

Lya LUFT, *Pertes et profits : la maturité*, 2005

l'Association

l'ASSOCIATION

HISTOIRE

Créée en 1948, dans un contexte d'après-guerre, à l'initiative du Procureur de la République et de militants locaux, l'association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme a pour première vocation de coordonner des initiatives privées relayant les politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance.

Pendant plus de 60 ans, elle se développe en lien avec les besoins de la jeunesse et des familles. Au fil des années, elle s'adapte, apprend, innove. L'offre de services s'étoffe et se structure. L'association se professionnalise, pour devenir un acteur essentiel de l'économie sociale et solidaire en Drôme.

Tout au long de son histoire, la Sauvegarde 26 a su évoluer et se moderniser en puisant sa force dans trois constantes :

Humanité *Professionnalisme* *Fraternité*

MISSIONS

- **Protéger, aider et éduquer** enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté ou en danger, en considérant toujours les liens parentaux et familiaux comme primordiaux.
- **Aider** les parents et les familles, pour leur permettre de conserver ou retrouver responsabilité et autorité.
- **Sensibiliser** l'opinion publique aux problèmes des jeunes.
- **Créer, gérer et développer** les établissements et services permettant de remplir ces missions.
- **Participer** aux instances de concertation mises en place par les pouvoirs publics afin d'améliorer les dispositifs de protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

VALEURS

Pour une société plus juste, centrée sur l'humain :

- **Respect** de la personne, quels que soient ses choix de vie.
- **Egalité** de tous devant la loi, promotion des droits et des devoirs, et du statut de citoyen responsable.
- **Démocratie et laïcité**, dans le respect du pluralisme des opinions, des cultures et des croyances.
- **Solidarité**, notamment à l'égard des plus fragiles, pour que chacun puisse trouver sa place dans la société.

PRINCIPES d'ACTION

Association citoyenne, la Sauvegarde 26 regroupe autour d'une même mission citoyens, bénévoles et professionnels.

Elle se veut force d'interpellation et de proposition dans l'élaboration de projets éducatifs et sociaux en réponse à des situations de détresse ou de souffrance, sans attendre les évolutions réglementaires parfois nécessaires.

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Jean CHAPPELLET	Président
Louis PENOT	Vice-président
Jean PHILIPPE	Vice-président
Sylviane AFFRE	Trésorière
Maryse LACRAMPE	Trésorière adjointe
Françoise REY	Secrétaire
Gilles CHARRE	Secrétaire adjoint
Pierre-Henry BAUDLET	Membre du Bureau

Christian FAISON
François-Xavier FAYOL
Michel GARDE
Roland RUELLE

la SAUVEGARDE 26 et ses activités nouvelles en DRÔME

Territoire

Consciente des enjeux liés aux territoires (adaptation aux besoins spécifiques, travail en réseau, territorialisation de l'action sociale…), la Sauvegarde 26 s'attache à développer sa couverture territoriale et à nourrir des partenariats nouveaux ou déjà existants.

En jeu : la **coopération locale**, pour maximiser l'impact social des actions entreprises, sur le modèle des PTCE (pôles territoriaux de coopération économique) développés dans l'économie sociale et solidaire, comme celui qu'anime le groupe Archer à Romans-sur-Isère.

Innovation sociale

En 2015, la Sauvegarde 26 a enrichi son offre territoriale de nouvelles activités, tout en consolidant les activités créées en 2014 :

1) Au sein du DTS de Puygiron :
   - Placement extérieur de jeunes détenus
   - Séjours de rupture

2) Adossés au service d'AEMO (Valence) dans le cadre du CPOM :
   - Service d'accueil et d'accompagnement de proximité (SASEP)
   - Dispositif de prévention des crises familiales

3) Au sein de l'AEMF et en partenariat avec le CIDFF :
   - Dispositif d'éviction du conjoint violent

4) Au sein du pôle « Prévention, insertion, ESS », en lien étroit avec la Prévention spécialisée et sur le support de l'association filiale XP2i :
   - Chantiers éducatifs (Prix de l'innovation du Crédit Coopératif)

5) A la demande de la Préfecture, en partenariat avec le CIDFF :
   - Cellule de prévention de la radicalisation.

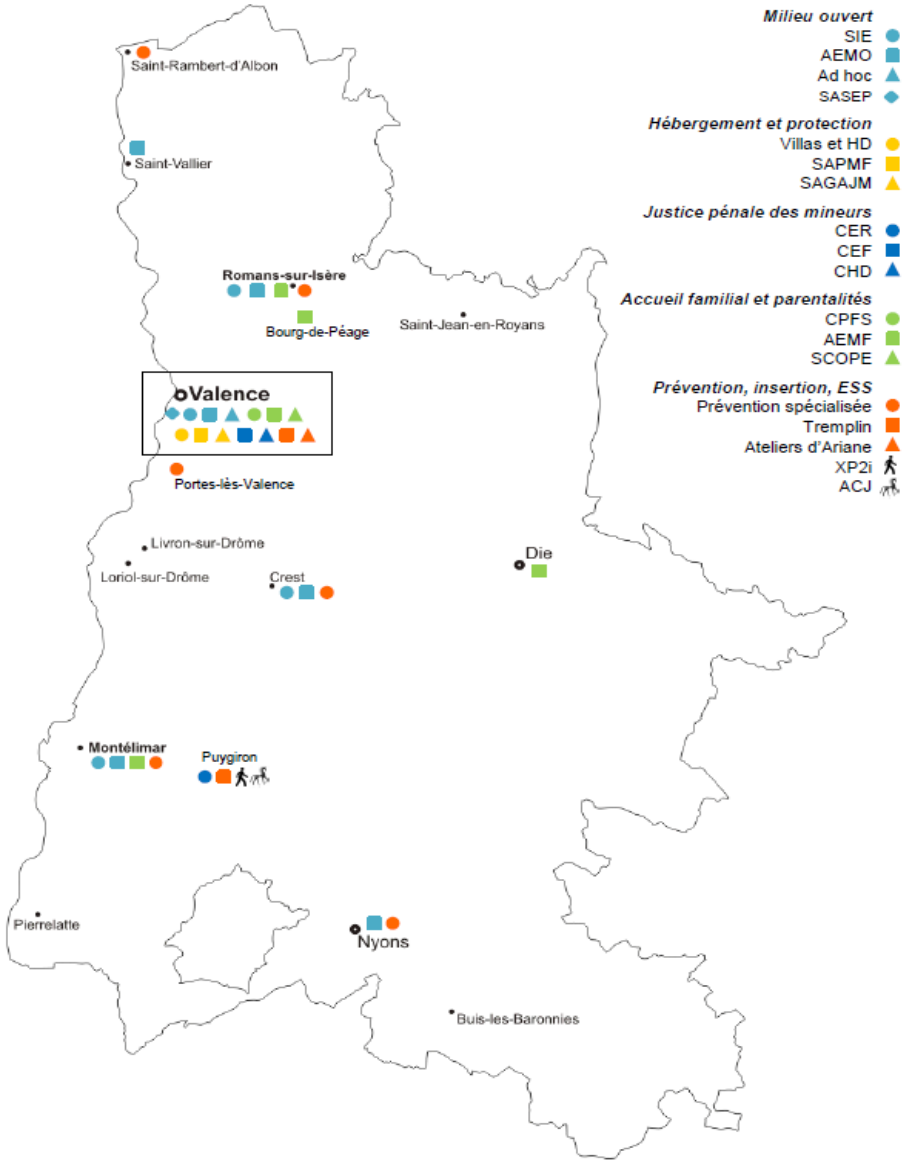

l'ORGANISATION en PÔLES

Pôle « Interventions en milieu ouvert »

SIE : service d'investigation éducative
AEMO : action éducative en milieu ouvert
SASEP : service d'accompagnement de proximité
AAH : administrateurs ad hoc

Pôle « Hébergement et protection »

Villas éducatives et hébergement diversifié
SAGAJM : service d'accompagnement pour grands ados et jeunes majeurs
SAPMF : service d'adaptation progressive en milieu familial

Pôle « Justice pénale des mineurs »

CER : centre éducatif renforcé
CEF : centre éducatif fermé
CHD : centre d'hébergement diversifié

Pôle « Accueil familial et parentalités »

CPFS : centre de placement familial spécialisé
AEMF : accueil, écoute, médiation familiale
SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative

Pôle « Prévention, insertion, économie sociale et solidaire »

Prévention spécialisée
Tremplin
Ateliers d'Ariane
Chantiers éducatifs
Associations filiales XP2i et ACJ

Dispositif territorial sud

CER, Tremplin sud, associations filiales XP2i et ACJ
Placement extérieur de jeunes détenus
Séjours de rupture

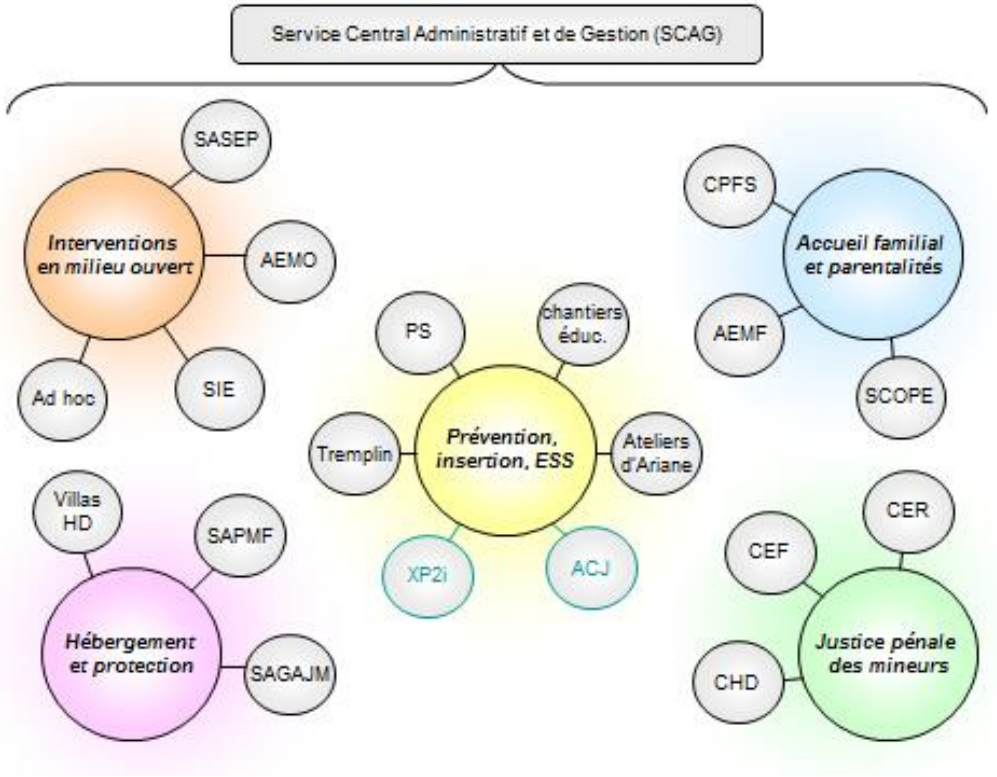

Expérimentée depuis 2010, l'organisation en pôles des services de l'association aboutit en 2014 à la création de 5 pôles thématiques, homogènes en périmètre d'intervention et capacités de gestion, et un dispositif territorial permettant de coordonner les activités implantées en sud-Drôme.

Objectifs :

- Respecter les **équilibres** et concentrer les **talents**
- Renforcer les **capacités d'intervention** grâce à une organisation centrée sur les métiers
- Organiser l'association de façon à généraliser à l'ensemble des services une dynamique de **coopération** et de **développement**
- Favoriser l'entrée par le territoire et une meilleure identification des spécialisations afin d'accroître la **lisibilité** des interventions pour les interlocuteurs externes.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL et PROSPECTIVE

1. Etudes, recherches et prospective en lien avec l'Espace de Recherche et de Prospective (ERP)

1.1 Recherches

La recherche intégrée est un processus d'échanges entre praticiens et chercheurs qui vise à produire, pendant et après la recherche, du savoir mais également du changement pour faire évoluer les pratiques.

- « **Les Centres éducatifs fermés : La part cachée du travail éducatif en milieu contraint** ». Recherche financée par la Mission Recherche Droit et Justice. Cette recherche a été terminée en décembre 2014 et adressée au GIP Mission Recherche Droit et Justice.
- « **L'ordre éducatif recomposé : de l'art de la prudence dans l'accompagnement des mineurs sous main de justice** ». Recherche financée par la Mission Recherche Droit et Justice. Cette recherche a été terminée en décembre 2015 et adressée au GIP Mission Recherche Droit et Justice.
- « **De la famille d'accueil au placement familial : la construction d'un champ de pratiques à l'interface des espaces de l'intime, de la formation et de l'institution** ». Recherche financée par l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE). Fin prévue en juin 2016 et reportée à novembre 2016.

1.2 Etudes prospectives

- « **L'entrée, le parcours et la sortie des dispositifs** ». Groupe de travail composé de 18 personnes (administrateurs, universitaires, chercheurs et salariés mis à disposition par les membres de l'ERP). Terminée en juin 2015 ; un article a été publié dans l'ouvrage « Faire société » de l'UNIOPSS.
- Etude de faisabilité pour une étude prospective de la PJJ. Une **approche prospective territoriale** est prévue dans l'Isère. Les travaux démarreront en septembre 2016, à ce jour 6 associations et la DTPJJ se sont engagées dans le projet.

2. Participation aux instances nationales et régionales

• **Ministère de la Justice** : représentation du secteur associatif et des fédérations nationales (UNIOPSS, CNAPE, Citoyens et Justice, FN3S) au **conseil scientifique de la PJJ** : élaboration et mise en œuvre d'un programme d'études et de recherches appliquées (prévention-insertion, investigation, alternatives aux poursuites en matière pénale, pratiques professionnelles).

• Participation au **« Groupe d'Appui »** mis en place par la Garde des Sceaux pour faire un inventaire des savoirs et de la recherche sur la délinquance juvénile et la justice des mineurs. Le secrétaire général y a représenté l'ERP.

• **UNIOPSS / CNAPE** : participation aux commissions nationales sur la protection de l'enfance et la justice des mineurs. A titre d'exemple, réflexion menée sur la prévention de la délinquance juvénile : « Pour des réponses extra-judiciaires aux actes mineurs ».

• **Espace de Recherche et de Prospective** : animation du conseil technique et scientifique (organisation, programmation, accompagnement des groupes de travail, communication, publication…).

Les études menées vont progressivement alimenter les réflexions engagées au sein de la Sauvegarde 26, pour orienter et faire évoluer les choix politiques et stratégiques, les pratiques professionnelles et la formation (cadres et opérateurs de terrain).
Le **projet stratégique de l'association** en sera inspiré.

l'IMPACT SOCIAL

BÉNÉFICIAIRES des ACTIONS MENÉES en 2015

La Sauvegarde 26 intervient chaque année auprès de 4 000 enfants, adolescents, jeunes adultes et parents. Total 2015 : **4 250**.

Pôle « Interventions en milieu ouvert »	**1 686**
SIE	469
AEMO	1 149
Administrateurs ad hoc	57
SASEP	11
Pôle « Hébergement et protection »	**119**
Villas éducatives et hébergement diversifié	35
SAGAJM	39
SAPMF	45
Pôle « Justice pénale des mineurs »	**77**
CER	18
CEF	33
CHD	26
Pôle « Accueil familial et parentalités »	**1 113**
CPFS	43
AEMF : médiation familiale, espace rencontre, groupe de parole	918
Centre de formation AEMF	118
SCOPE	39
Dispositif « éviction du conjoint violent »	11
Pôle « Prévention, insertion, économie sociale et solidaire »	**1 177**
Prévention spécialisée	1 030
Tremplin	35
Ateliers d'Ariane	23
Chantiers éducatifs	89
Dispositif territorial sud (DTS)	**62**
XP2i – Ateliers et chantiers d'insertion	47
Placement extérieur de jeunes détenus	9
Séjours de rupture	6

les RESSOURCES HUMAINES

Nombre d'établissements et services : **20**

Nombre de salariés au 31 décembre 2015 : **279**

7 catégories de professions : personnel éducatif, assistants familiaux, cadres de direction, personnel administratif, services généraux, psychologues et psychiatre.

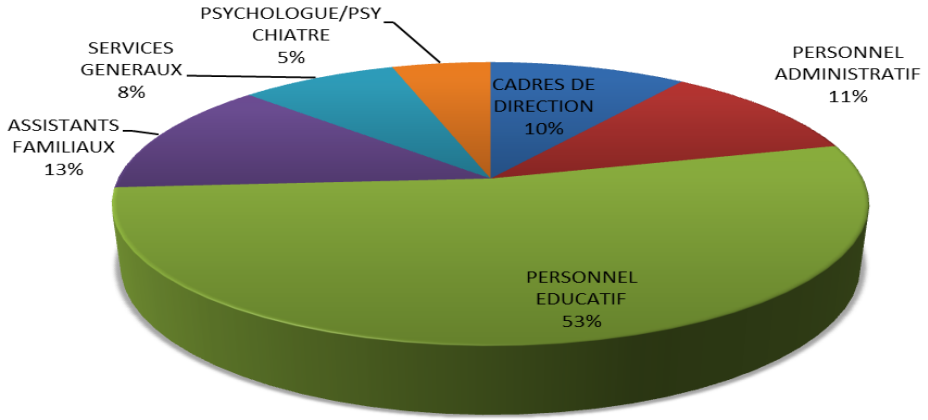

187 femmes et **92 hommes**

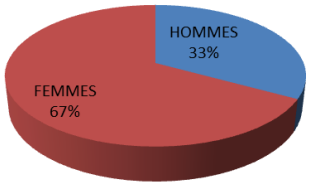

Moyenne d'âge : **45 ans**

Ancienneté moyenne : **10 ans**

ORGANIGRAMME 2015

Sauvegarde 26 ENFANCE & ADOLESCENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Jean CHAPPELLET

SERVICE CENTRAL ADMINISTRATIF ET DE GESTION

Directrice Générale
Nadia ZEGHMAR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Secrétaire Général
Yves DARNAUD

Ressources Humaines Paie - Questions juridiques	Comptabilité - Gestion - Finances	Informatique	Chargée de mission	Accueil et secrétariat
Responsable RH : Carole VIAL Adjointe RRH : Sophie ESPIN	Marie-Laure RICHARD	Olivier PIROIRD	Adeline DASNIAS	Jocelyne PALAZZO

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

PÔLES	MILIEU OUVERT			HÉBERGEMENT				FAMILLE ET PARENTALITÉS				JUSTICE PÉNALE DES MINEURS			PRÉVENTION, INSERTION, ESS				
COORDONNATEURS DE PÔLES	Daniel ARNAL Adjointe : Fabienne CHABOT			*à pourvoir*				Eric MAUGOURD				Emmanuelle MORCEL			Olivier CAMBON				
ETABLISSEMENTS ET SERVICES	SIE	AEMO	Administration Ad-Hoc	Foyer Éducatif				CPFS	AEMF			CEF	CHD	CER*	Dispositif d'insertion*	Tremplin		Ateliers d'Ariane	Prévention Spécialisée*
				Villa "ados" - HD	Villa "petits"	SAGAJM	SAPMF		Médiation Familiale	Lieu neutre	SCOPE					Tremplin Sud*	Tremplin Nord		
DIRECTEURS DE SERVICES	Daniel ARNAL Fabienne CHABOT			*à pourvoir*				Eric MAUGOURD				Emmanuelle MORCEL Jean LANFRANCHI		Franck BACQUET*		Olivier CAMBON			
CHEFS DE SERVICES	M-F. CHANCEL Régine EMANVILLE Brigitte TEDESCHI		Maryse LACRAMPE	Isabelle OLEART		Gaëlle MONADE	Gilles GALMES	Sylvie CERDAN Emmanuel GEORGES				Barbara ODRAT	Guy DARRACQ	*à pourvoir*	M-P. REYMOND	Kadem TEBIB	Mariane GUIU		Kadem TEBIB

* Le Dispositif Territorial Sud (DTS) est basé à Puygiron. Coordonné par Franck BACQUET, il regroupe le CER, Tremplin Sud, un dispositif d'Insertion géré avec l'association filiale XP2i, et la PS de Montélimar

SIE : Service d'Investigation Educative - AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert - HD : Hébergement Diversifié - SAGAJM : Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs - SAPMF : Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial - CPFS : Centre de Placement Familial Spécialisé - AEMF : Accueil Ecoute et Médiation Familiale - SCOPE : Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Educative - CEF : Centre Educatif Fermé - CHD : Centre d'Hébergement Diversifié - CER : Centre Educatif Renforcé - ESS : Economie Sociale et Solidaire

« On devrait pouvoir juger de la santé d'une démocratie en considérant le sort qu'elle réserve à ses enfants pauvres, les plus démunis des démunis, les plus susceptibles d'assombrir notre avenir commun, même si cela se verra sur d'autres chiffres, d'autres thermomètres et d'autres douleurs – donc ne se verra pas. »

Vincent CESPEDES, philosophe, le 4 janvier 2016

RAPPORT de GESTION

RAPPORT MORAL

Un rapport moral prononcé lors d'une assemblée générale annuelle, pour être utile, doit aller à l'essentiel ; je m'en tiendrai donc aux évènements principaux qui ont émaillé l'année écoulée, vous renvoyant pour une approche exhaustive à la lecture du rapport d'activité de l'association.

- D'abord une note d'ambiance : tout comme pour les exercices précédents, cette année a connu **une activité au maximum des possibilités des services** : la plupart des établissements présentent des taux d'occupation élevés proches de 100 %. Presque tous sont amenés à refuser des admissions, parfois avec des extrêmes de l'ordre de 25 demandes pour une place disponible. J'en tire pour ma part deux conclusions : d'abord celle de la disproportion entre capacités d'accueil et besoins ; celle ensuite de la qualité des prises en charge effectuées par les salariés de la Sauvegarde 26, qualité appréciée des prescripteurs, magistrats ou services administratifs, et attestée également par les résultats des rapports d'audit ou d'inspection.

Les résultats financiers sont à l'avenant de l'activité, ce qui permet de regarder l'avenir avec davantage de sérénité en des temps où la réponse à une demande de plus en plus complexe des plus fragiles de nos concitoyens doit être conjuguée avec des financements toujours plus contraints.

- Deuxième point à mentionner, **le dynamisme de l'association ne se dément pas**. Les activités mises en place ces dernières années, avec le concours des associations partenaires XP2i et ACJ – placement extérieur de jeunes détenus (en lien avec le SPIP), séjours de rupture – continuent leur développement. Les chantiers éducatifs, en dépit d'un périmètre réduit de la prévention spécialisée, ont été multipliés par 4 (155 contrats en 2015). Et ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres. L'offre de services en direction des jeunes et de leurs familles a été élargie par l'ouverture, en septembre 2015, d'un service d'accompagnement éducatif de proximité. Ce SASEP, dont la création est inscrite au CPOM, accueille 11 enfants et leurs parents qui bénéficient d'un soutien intensif à la parentalité et d'activités collectives en support au travail éducatif. Un dispositif tout neuf de prévention des crises familiales, lui aussi inscrit au CPOM, a d'ores et déjà bénéficié à 3 familles.

- En troisième lieu, je rappellerai que **la Sauvegarde 26 est toujours prête à répondre aux demandes des pouvoirs publics** dès lors qu'elles correspondent à nos valeurs, entrent dans nos missions et sont accompagnées d'une juste reconnaissance des moyens nécessaires. L'association participe depuis cette année, en partenariat avec le CIDFF, à la demande du Directeur de cabinet du Préfet de la Drôme, à la cellule de prévention de la radicalisation chez les jeunes. 3 situations ont été prises en charge depuis novembre 2015. Nous sommes prêts à aller plus loin, et à assurer la gestion d'un des établissements de prise en charge des situations de radicalisation prévus au plan national.

- Enfin, et c'est un point auquel le conseil d'administration est très attentif, le rôle d'une association n'est pas seulement d'être opérateur d'une politique publique ; elle doit **contribuer aux débats de société, être force de proposition** pour améliorer la connaissance des mécanismes d'exclusion, les pratiques éducatives et les réponses à apporter. Cette mission s'est exercée en 2015 à travers notre participation aux travaux de l'Espace de Recherche et de Prospective en protection de l'enfance et justice des mineurs et l'implication dans 3 recherches-actions et 2 études prospectives, en partenariat avec une quinzaine d'associations, les fédérations URIOPSS et CNAPE, le syndicat SYNEAS ainsi que l'institut de formation IREIS et son centre de recherche ESPASS. Elle s'est également développée par la participation aux instances régionales et nationales, fédératives ou ministérielles, et à des réflexions telles celles concernant le cahier des charges des établissements relevant de l'ordonnance de 1945 ou l'évolution de la justice pénale des mineurs.

Mais l'année 2015 n'a pas connu que des motifs de satisfaction et je dois maintenant aborder un sujet sensible, la prévention spécialisée. Nous n'avons pas compris l'acharnement de certains à rendre impossible le fonctionnement de la prévention spécialisée, l'outrance des propos vis-à-vis de professionnels compétents et reconnus, un pilotage des politiques publiques qui consiste à supprimer une activité avant de s'interroger sur son intérêt. Nous n'avions pourtant pas ménagé les efforts pour présenter une offre de service adaptée aux besoins des jeunes et aux attentes des élus. Plusieurs collectivités (Montélimar, Romans, Crest et le Crestois) ont compris l'intérêt de recourir à notre association ; en attendant Pierrelatte, qui nous a fait connaître son intérêt. Car la Sauvegarde 26 souhaite avec force maintenir cette activité, d'autant plus utile qu'elle évite des prises en charges lourdes et coûteuses.

J'en terminerai là pour le rappel des points marquants pour 2015. Je voudrais maintenant esquisser quelques pistes – déjà bien avancées puisque nous sommes à mi-année – pour 2016.

D'abord je ne doute pas que grâce à l'investissement de tous, des salariés au premier chef, l'activité des services se maintienne au haut niveau atteint en 2015.

Plusieurs sujets mobilisent notre énergie cette année.

- J'ai terminé à l'instant le bilan de l'année dernière en évoquant **la prévention spécialisée** : c'est encore une préoccupation centrale. Car rien n'est réglé dans la durée, au-delà du 31 décembre 2016. Nous avons été invités récemment à la présentation du dispositif départemental d'évaluation annoncé l'an dernier. Nous serons attentifs à la rigueur de la démarche, qui comme l'a affirmé le Président du Conseil Départemental, se déroulera de manière participative ; attentifs aux résultats, afin que la prévention spécialisée, irremplaçable dans le contexte social actuel, dispose des moyens nécessaires.

- Deuxième thème de travail, **l'évaluation externe des établissements et services**, en application des dispositions de la loi du 2 janvier 2002. De ses résultats dépendra le renouvellement des autorisations, elle est donc obligatoire. Mais elle est également utile : en mettant en évidence les forces et faiblesses de nos pratiques, elle permettra d'améliorer le service rendu. Largement avancée pour les activités relevant du Conseil Départemental, elle sera terminée en fin d'année pour les services « ordonnance 45 ».

- Enfin, dernier point, non sans lien avec le précédent : **la redéfinition du projet stratégique de l'association**. C'est un sujet que j'ai déjà abordé lors de l'AG 2015. Est-ce à dire qu'il s'agit d'un thème d'estrade sans réelle volonté d'avancer ?

  En aucun cas, car si l'évaluation externe est obligatoire, un projet stratégique est indispensable. Nous en avons débattu à plusieurs reprises en conseil d'administration. Ce fut long, sans doute trop long. Mais les objectifs et la méthode sont désormais fixés, nous avons fait le choix d'appuyer la réflexion sur les résultats de l'évaluation externe, qui procurera des éléments déterminants pour connaître de façon objective nos potentialités. Je n'en dis pas davantage, soucieux d'en réserver la primeur aux instances de l'association.

Je m'arrêterai là, en terminant par des remerciements : aux salariés de l'association et familles d'accueil et de parrainage, aux administrateurs, à nos nombreux partenaires, institutionnels ou associatifs, aux représentants de l'Etat et des collectivités locales : de vous tous nous avons besoin pour poursuivre notre action, au bénéfice des enfants, adolescents, jeunes adultes et de leurs familles.

Je vous remercie.

Jean CHAPPELLET,
Président de la Sauvegarde 26

RAPPORT FINANCIER

I. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat 2015 se résume ainsi :

	PRODUITS	CHARGES
Eléments d'exploitation	15 228 491.46 €	15 164 100.29 €
Résultat financier	17 603.06 €	151 739.07 €
Résultat exceptionnel	83 686.21 €	28 753.54 €
	15 329 780.73 €	**15 344 592.90 €**
Déficit avant affectation des résultats des années antérieures		-14 812.17 €
Reprise excédents antérieurs		45 452.02 €
RÉSULTAT DE L'ASSOCIATION		**30 639.85 €**

Ce résultat s'analyse de la façon suivante :

- **Secteur social habilité ou conventionné** (financé par le Conseil Départemental et le Ministère de la Justice)

Excédent avant affectation des résultats des années antérieures	28 083.04 €
Reprise résultats antérieurs	45 452.02 €
	73 535.06 €

- **Secteur non habilité** (divers financeurs publics ou privés)

Déficit 2015	-42 895.21 €
RÉSULTAT DE L'ASSOCIATION	**30 639.85 €**

Le résultat sera ainsi affecté :

Secteur habilité ou conventionné :
En réserve d'investissement après accord de nos financeurs 73 535.06 €

Secteur non habilité :
En report à nouveau -42 895.21 €

1. Secteur social habilité ou conventionné

L'exercice 2015 a été marqué par l'ouverture du nouveau CEF avec une capacité d'accueil de 12 jeunes au lieu de 9 précédemment.

Le total des produits de l'exercice reclassé par groupe fonctionnel a atteint 14 570 844.27 € dont :

Groupe I : Produits de la tarification	13 993 915.57 €
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	481 265.84 €
Groupe III : Produits financiers et non encaissables	95 662.86 €
	14 570 844.27 €

Le financement accordé par le Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre du CPOM 2014-2018 et consacré pour l'année 2015 au financement des services du secteur habilité a été de 8 098 014 €.
Les produits de la tarification liés aux activités financées exclusivement par la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont été de 4 256 644 €.

Le total des charges de l'exercice se monte à 14 542 761.23 € se répartissant comme suit :

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 357 437.33 €
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	11 559 347.78 €
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	1 625 976.12 €
	14 542 761.23 €

Les charges du groupe II représentent 79.49 % du total des charges.

En synthèse, ces activités dégagent un excédent, après affectation des résultats des années antérieures, de 73 535 €, s'analysant ainsi :

CPFS	2 485 €
AEMO (dont « Crises familiales » et SASEP)	77 863 €
Foyer éducatif internat (« villas éducatives et hébergement diversifié »)	2 086 €
SAGAJM	1 467 €
SAPMF	2 781 €
Tremplin	1 575 €
CER	247 €
CHD	551 €
CEF	536 €
MJIE (SIE)	21 999 €
Prévention spécialisée	-38 055 €
RÉSULTAT DU SECTEUR HABILITÉ OU CONVENTIONNÉ	**73 535 €**

2. Secteur non habilité et non conventionné

Les produits qui s'élèvent à 1 365 052 €, contre 1 218 119 € en 2014, correspondent aux activités développées par la Sauvegarde 26 et dont le fonctionnement est assuré par divers financements (publics ou privés).

Les charges se montent à 1 407 947 €.
Le résultat global est déficitaire de -42 895 €.

Il se décompose de la façon suivante :

Siège / Administrateurs Ad hoc / activités complémentaires de la PS	-40 221 €
Jabron	-145 €
MIM	-8 177 €
Médiation familiale	5 648 €
RÉSULTAT DU SECTEUR NON HABILITÉ	**- 42 895 €**

II. BILAN - Situation financière

Le fonds de roulement de notre association est positif de 1 457 406 €, contre 910 186 € en 2014. Le fonds de roulement net global représente 34 jours d'activité.

La trésorerie s'élève à 2 905 083 € au 31/12/2015 du fait du paiement par douzième de la dotation CPOM et des budgets financés par le Ministère de la Justice.

Les investissements de l'exercice (dont les immobilisations en cours) se sont élevés à 2 462 557 €, correspondant principalement au coût de construction du nouveau CEF situé aux Riviers à Valence. Cet investissement, qui était en immobilisation en cours au 31/12/2014 pour un montant de 2 102 429.49 € a été mis en service sur 2015 avec l'accueil de 12 jeunes sur cet établissement.
Les investissements ont été financés par emprunt à hauteur de 410 644 €. Le montant des emprunts est inférieur au montant des investissements 2015 du fait du déblocage sur l'exercice 2014 d'une partie importante des emprunts finançant le CEF.

Le montant des emprunts à terme est passé de 4 549 641 € au 31/12/2014 à 4 527 991 € au 31/12/2015.

Au 31/12/2015, les créances nettes sur les associations XP2i, XP ECO et Les Amis et Cavaliers du Jabron s'élèvent à :

XP2i	161 073 €
XP ECO	26 679 €
Les Amis et Cavaliers du Jabron	162 517 €

Sur ces montants, une provision globale de 147 308 € a été constituée.

« Le mot progrès n'aura aucun sens tant qu'il y aura des enfants malheureux »

Albert EINSTEIN (1879-1955)

ACTIVITÉ des PÔLES

INTRODUCTION au RAPPORT D'ACTIVITÉ des SERVICES

L'année 2015 fut une année de pleine activité sur les 5 pôles de l'association :

- Pôle « **Milieu ouvert** » : 1 046 mesures en continu ;
- Pôle « **Justice Pénale des Mineurs** » : 27 places, et un chiffre global de demandes d'admission de 777 ;
- Pôle « **Hébergement** » : un accueil de 81 enfants et adolescents en continu de 4 à 21 ans et un nombre de 122 demandes d'admission ;
- Pôle « **Accueil familial et parentalités** » : plus de 56 professionnel mobilisés (au 31/12/2015) pour une action entreprise auprès de 1 091 familles ;
- Pôle « **Prévention, insertion, économie sociale et solidaire** » : une diversité d'activités pour 1246 bénéficiaires.

Les résultats en nombre de bénéficiaires et le taux d'occupation témoignent de la vitalité de l'association et de sa capacité, malgré les menaces externes (baisse ou stagnation des financements) et les contraintes (audits, contraintes règlementaires du secteur, contrôles divers, pression sur les places et sur l'activité) à remplir sa mission ; et si l'arithmétique ne rend pas compte de l'investissement professionnel et de l'engagement au travail, la reconnaissance des partenaires, la qualité du climat social, la pérennité de l'engagement des salariés, la reconduction des conventions et des habilitations témoignent en creux de la qualité de la démarche professionnelle de la Sauvegarde 26, en faveur des enfants, des adolescents, des jeunes adultes, et de leurs familles.

L'année 2015 a également été fertile en nouveaux projets :

Les services ont apporté leur contribution à la « marche en avant » de l'association au-devant des nouveaux besoins sociaux, des attentes des partenaires, et des exigences des pouvoirs publics à voir se renouveler l'offre de services émanant des associations qui interviennent dans ce vaste secteur de l'action sociale. Mais c'est aussi de notre propre initiative que certains projets se sont concrétisés et se révèlent prometteurs quant à leur capacité à répondre à un besoin social.

Une association devrait être considérée pour ce qu'elle est : **un partenaire capable d'entreprendre et d'innover pour la déclinaison sur un territoire d'une politique publique en réponse à des besoins sociaux identifiés** ; ils sont nombreux dès lors que l'on se préoccupe des liens familiaux, de l'accompagnement des adolescents, ou de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes.

C'est ainsi que la Sauvegarde 26 a mis au travail en 2015 et décliné les projets suivants :

- Le SASEP : 7 familles en 2015 ;
- Les crises familiales : 3 familles fin 2015 - début 2016 ;
- Le projet de placement extérieur de jeunes détenus (en lien avec le SPIP) : 9 jeunes en 2015 ;
- Les séjours de rupture, avec notre partenaire ACJ : 6 jeunes en 2015 ;
- La cellule de prévention de la radicalisation (avec le CIDFF) : 3 jeunes fin 2015 - début 2016 ;
- Les chantiers éducatifs (sur le support de notre filiale XP2i) : 89 jeunes ; ce projet a remporté le prix de l'innovation sociale sous le patronage du Crédit Coopératif ;
- L'éviction du conjoint violent (avec le CIDFF) : 11 situations ;

et 2 recherches appliquées qui ont toute leur place dans la vie des services : sur le placement familial sur commande de l'ONED ; et sur le programme de résilience assistée en partenariat avec l'université d'Aix-Marseille.

Ajoutons que 2015 a été aussi une année de la réécriture de tous les projets de service et du lancement du renouvellement des habilitations, la conclusion devant se dessiner en 2016.

Ces projets viennent renforcer la diversification déjà très présente de notre association qui engage, sur l'ensemble du territoire drômois, pour plus de **4 000 bénéficiaires**, **28 interventions socio-éducatives différenciées** (23 en 2014).

La vitalité de l'association se nourrit en outre de partenariats de longue date, mais aussi de nouvelles et fructueuses rencontres, avec le Groupe Archer, le Diaconat Protestant, le Collectif Emploi Solidaire, la Fondation d'Auteuil, ERDF et la fondation FACE, Montélimar Habitat, l'ONF…

Le rythme de travail au sein des pôles de l'association a donc été très soutenu, car la création de nouveaux projets et la démarche qualité globale ne dispense pas les 279 professionnels de la gestion du quotidien et de la conduite habituelle de la mission.

Cependant, 2015 a été une année difficile en raison de **l'impact psychologique et social** résultant des menaces pesant sur la mission de Prévention spécialisée. A l'heure où l'on présente cette assemblée générale, il est indispensable de revisiter l'ensemble du **scénario institutionnel du déploiement de l'action Prévention spécialisée** associative en Drôme, pour donner aux acteurs et partenaires une visibilité suffisante au maintien de leur action. C'est à cette condition que le processus évaluatif en cours pourra avoir du sens. Dans l'immédiat, ce sont les professionnels engagés, et qui le demeurent, et les jeunes et leurs familles, qui paient le prix fort de ce retrait de la politique départementale dans le secteur de la Prévention spécialisée.

Au-delà, cette situation nous contraint à prendre la mesure de la fragilité d'une association dont la singularité de l'intervention la met en dépendance directe par rapport aux orientations des politiques publiques locales ou nationales.

Le projet stratégique associatif est une réponse forte et nécessaire car le dynamisme de l'association doit se nourrir d'une **vitalité interne** qui ne peut se réduire à une logique défensive ou à des guerres de position avec les pouvoirs publics. Une coopération d'acteurs différenciés engagés sur un territoire, une solidarité renforcée et active avec les autres associations d'action sociale, une démarche d'ingénierie et d'innovation avec des laboratoires de recherche et au profit de nos publics sont autant de voies fructueuses…

La Sauvegarde 26 est forte d'une histoire engagée au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Au moment de la justification au premier euro, il faudrait se rappeler de cette histoire, du sens qui a présidé au choix de la création d'une structure associative en 1948 par des magistrats soucieux de répondre aux défis de la cohésion sociale, au moment où l'on disait aussi que la France n'était pas assez riche d'enfants pour se priver d'une partie de sa jeunesse.

Plaidons donc ensemble pour une politique sociale dont la qualité et l'efficience se mesurera aussi à la reconnaissance du travail de ceux qui la mettent en œuvre.

Nadia ZEGHMAR,
Directrice générale de la Sauvegarde 26

Intervenir

Pôle « Milieu ouvert »

Au titre de la protection de l'enfance, la Sauvegarde 26 met en œuvre des interventions sociales suite à une décision de Justice ou des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

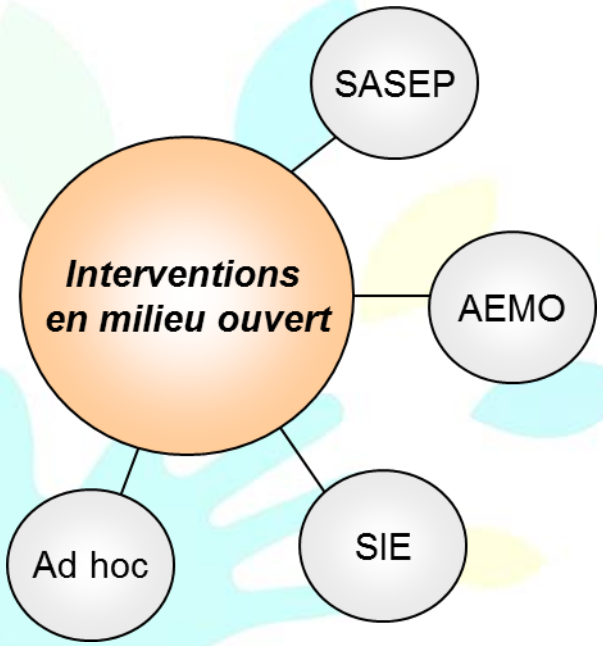

Le **Service d'Investigation Educative** (SIE) réalise des enquêtes afin d'évaluer les risques et dangers pour l'enfant.

Le service d'**Action Educative en Milieu Ouvert** (AEMO) intervient au domicile familial pour le maintien de l'enfant dans son « milieu habituel de vie ».

Le **Service d'Accompagnement Social et Educatif de Proximité** (SASEP) accompagne des enfants et leurs parents avec des activités collectives supports à la relation éducative.

Le service des **Administrateurs ad hoc** défend les droits et les intérêts de l'enfant dans le cadre de procédures judiciaires.

« N'oublions pas que les enfants suivent les exemples mieux qu'ils n'écoutent les conseils. »

Roy LEMON SMITH, historien américain (1887-1954)

SIE : Service d'Investigation Éducative

A la demande d'un magistrat, cette intervention dans le cadre familial a pour but d'évaluer au plus juste une situation de danger pour l'enfant, et la capacité des parents à remédier aux difficultés rencontrées. Les conclusions de l'investigation débouchent sur une proposition éducative et une solution de protection lorsque cela s'avère nécessaire.

Chiffres-clés

- Nombre de mesures ordonnées : 293
- Nombre de mesures finalisées : 307
- Taux d'occupation : 100 %
- Nombre de bénéficiaires total : **469 mineurs** pour **249 familles** (54 % des dossiers concernaient 1 seul mineur.)
- Répartition territoriale : Valentinois 34 %, Drôme Provençale 27 %, Drôme des Collines 29 %, Vallée de la Drôme 10 %.

Faits notables

- Nouvel accroissement du % de mesures concernant des enfants de moins de 3 ans (19 %) dont 16 bébés de moins d'1 an.
- 212 filles et 240 garçons
- 73 % de parents séparés ou divorcés, 20 % de parents en couple, 7 % de monoparentalité ou veuvage.
- Principaux motifs du signalement : carences éducatives ou défaut de soins 26 %, mineur enjeu d'un conflit parental 23 %, maltraitances 17 %, problèmes de comportement du mineur 15 %,
- Durée effective moyenne de l'investigation : 5 mois.
- Principales orientations préconisées : AEMO 51 %, non-lieu à assistance éducative 17 %, établissement ou famille d'accueil 7 %, SAPMF 8 %.

Réalisations

Le SIE est composé de professionnels expérimentés dans le champ de l'investigation travaillant dans une dynamique collective positive, solidaire et constructive. Il est reconnu par les magistrats pour sa réactivité et la qualité de son travail, en particulier auprès des jeunes enfants. Les conclusions de l'audit PJJ confirment les bonnes pratiques qui sont mises en œuvre.

Durant l'année 2015, les évolutions de nos modalités de travail ont permis d'optimiser le temps disponible en investigation, d'améliorer encore notre réactivité et de favoriser l'interdisciplinarité au sein du service.

Le nombre toujours plus important de parents séparés ou divorcés impacte nos modalités de travail, par la multiplication des interlocuteurs et la dispersion géographique des lieux d'intervention.

Enjeux et perspectives

Nos objectifs pour l'année 2015 resteront de pouvoir répondre aux besoins des magistrats de la Drôme en ayant une capacité de prise en charge adaptée et en poursuivant une communication et une collaboration étroite avec les services territoriaux de la PJJ. Nous aurons à demander le renouvellement de notre habilitation judiciaire.

De **nouveaux risques et dangers** apparaissent, que nous devons évaluer, avec des départs potentiels d'adolescents ou de parents accompagnés d'enfants pour des zones de conflits et de guerre. Nous cherchons à mieux comprendre ces phénomènes de **radicalisation** afin de pouvoir répondre à notre mission de protection de l'enfance.

Le temps de l'investigation est un temps d'élaboration avec les familles sur leurs difficultés, mais aussi leurs potentialités.

Sauvegarde 26
ENFANCE & ADOLESCENCE

L'expérience et les compétences de ce service se sont construites au cours d'un long parcours d'évolution des besoins et de la législation depuis sa création en **1948** sous la dénomination de service social chargé des enquêtes ordonnées par les magistrats.
Depuis le 1er janvier 2012, le Service d'Investigation Educative (SIE), prend en charge des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE).

Localisation : Le SIE est basé à Valence, au 238 rue Barnave. Intervenant sur l'ensemble du département de la Drôme, le service dispose également de locaux partagés avec le service d'AEMO sur les communes de Romans (Le Gérard Philipe, rue Marius Moutet), Crest (HLM Le grand Valla) et Montélimar (avenue d'Espoulette).

Cadre légal : Arrêté d'autorisation pour 246 mesures correspondant à 307 mineurs le 06/02/2012 ; arrêté d'habilitation pour 246 mesures correspondant à 307 mineurs le 25/10/2012.

Public : Mineurs de 0 à 18 ans.

Missions :

- Aide à la décision des magistrats par le recueil d'éléments de compréhension de la situation d'un mineur, en assistance éducative comme en matière pénale.
- Travail d'élaboration avec les familles afin de vérifier la notion de danger et la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.

Objectifs :

- Recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence d'un danger.
- Evaluer la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.
- Elaborer des propositions de réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.

AEMO : Action Éducative en Milieu Ouvert

Ce service est centré sur le maintien du mineur dans son « milieu habituel de vie », c'est-à-dire la famille naturelle, mais aussi l'environnement social, culturel, scolaire et relationnel du mineur.
L'action est intégrée dans un ensemble d'interventions socio-éducatives et de soins qui concourent à une prise en charge globale de la situation individuelle et familiale, au domicile des familles, dans les locaux du service ou à l'extérieur, sur des temps individuels, parents-enfants, ou des activités collectives.

Chiffres-clés

• Nombre de journées de suivi : 252 512 pour le Département de la Drôme (CPOM), 7 878 hors Drôme.
• Taux d'occupation Drôme : 96,76 %.

• Nombre de bénéficiaires : **1 139 mineurs et 10 jeunes majeurs** dont 931 dans le cadre d'une mesure judiciaire et 218 dans le cadre d'une mesure administrative.
Intervention sur **140 communes** du Département.

Faits notables

• La tranche d'âge 0-6 ans se stabilise avec 33 % des entrées, dont 11 bébés de moins d'1 an. Le besoin concernant les adolescents de plus de 15 ans s'accroît.
• Nouvelle augmentation du nombre de retours de placements, de 7 % en 2013 à 13 % en 2015.
• Principales difficultés rencontrées par les mineurs dans le contexte familial (souvent cumulées) : absence de cadre éducatif cohérent 26 %, conflit parental 26 %, fragilité psychologique ou mal-être 22 %, carences éducatives 20 %, trouble ou fragilité psychologique d'un ou des parents 19 %.
• Près de 75 % des mesures durent moins de 2 ans.
• Situation à la sortie : sans mesure éducative 57 %, confiés 20 %, autre mesure de milieu ouvert 16 %.
• Sur les 80 mineurs confiés, 18 ont été accueillis à la MDE et 34 ont bénéficié d'une mesure de SAPMF.
• Principaux motifs à l'origine des placements : négligence grave, maltraitance psychologique, conflit ou violence intrafamiliale, troubles du comportement du mineur, rupture avec sa famille.

Réalisations

L'encadrement technique du service s'est renforcé en juin passant de 2,75 à 3,40 ETP pour la responsabilité permanente de 750 mineurs et la mise en place de l'élargissement de nos activités (**SASEP** et **prévention des crises familiales**). Le dispositif de prévention des crises familiales est transversal: CPFS et AEMF
• Plan d'amélioration continue de la qualité ; élaboration d'une grille d'évaluation des situations et de leur évolution dans le temps.
• 54 mineurs ont bénéficié d'une **intervention renforcée** en 2015.
• Des **actions collectives** ont complété et enrichi les accompagnements éducatifs : multiples sorties à la journée, séjours enfants, mères-enfants, pères-enfants, groupe de paroles pour des enfants vivant le conflit parental ; une vingtaine d'enfants et d'adolescents ont bénéficié d'un accompagnement scolaire sur Valence.

Enjeux et perspectives

L'inscription du service dans son environnement s'est renforcée avec le développement d'un partenariat étroit avec les cadres ASE et la MDA.
Dans le cadre du CPOM, le service a mis en place en septembre 2015 un **accompagnement éducatif de proximité** pour 10 enfants et leurs parents sur le territoire de Valence: soutien à l'éducation et à la parentalité. En décembre, nous avons engagé la mise en œuvre d'un **dispositif de prévention des crises familiales.**
Les équipes sont en recherche permanente pour adapter leurs interventions aux situations. Le service souhaite conserver sa **fonction généraliste** et sa capacité à diversifier ses méthodes et stratégies d'accompagnement éducatif. Les nouveaux risques et dangers, comme la radicalisation, font notamment l'objet d'une préoccupation constante.

Sauvegarde 26 ENFANCE & ADOLESCENCE

Date de création : **1965**

Localisation :
Les équipes interviennent sur l'ensemble du département de la Drôme. Elles sont sectorisées sur les territoires d'action sociale.

Drôme des Collines : Deux équipes travaillent à partir des locaux : Le Gérard Philipe, rue Marius Moutet, 26100 ROMANS-SUR-ISERE et Bureau 302, Maison des Associations, 26240 SAINT-VALLIER.

Valence : Les deux équipes ont emménagé en février 2014 au 1 rue Lesage, 26000 VALENCE.

Vallée de la Drôme : Une équipe travaille à partir des locaux : HLM Le grand Valla, 19 rue Louis Pasteur, 26400 CREST.

Drôme Provençale : Cette équipe travaille à partir des locaux : 35 avenue d'Espoulette, 26200 MONTELIMAR et 40 place du Docteur Bourdongle, 26110 NYONS.

Hors Valence, sur l'ensemble des territoires, nous accueillons dans nos bureaux le personnel du service d'investigation éducative (SIE) et ponctuellement d'autres services de l'association.

Cadre légal : L'arrêté n° 06-4242 du 29 août 2006 a habilité le service AEMO pour une capacité d'accueil simultanée fixée à 823 mesures.

Public : Enfants et familles, jeunes majeurs.

Missions : Mesures de protection par un accompagnement éducatif en milieu ouvert de mineurs de 0 à 18 ans, judiciaires (AEMO) ou contractualisées par les services du Conseil Départemental (AED, IEC) avec les parents, ou les jeunes majeurs (18-21 ans).

Objectifs :
- Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à ses besoins
- Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial.

Administrateurs ad hoc

L'administrateur ad hoc est un bénévole qualifié, agréé par la Cour d'Appel de Grenoble et désigné par décision judiciaire. Il se substitue aux représentants légaux pour exercer les droits en nom et place du mineur dans le cadre et le temps de la procédure, lorsque les intérêts de l'enfant sont en opposition avec ceux des parents ou que l'un des parents est l'auteur des faits dont l'enfant est victime.

Sauvegarde 26 ENFANCE & ADOLESCENCE

Date de création : **2000**

Public : Mineurs de 0 à 18 ans

Périmètre d'intervention : département de la Drôme

Objectifs :
- Veiller « en bon père de famille » aux intérêts de l'enfant
- S'assurer que les droits de l'enfant sont respectés, que sa parole est entendue et qu'il peut communiquer librement avec son avocat
- Lui apporter un soutien moral, psychologique et juridique.

En 2015, les administrateurs ad hoc ont accompagné **57 mineurs :**

- Nouvelles désignations pour **21 mineurs** (12 affaires) :
  - 5 mineurs (4 affaires pénales) pour agression sexuelle ou violence,
  - 10 mineurs (6 affaires civiles) pour contestation de paternité.
- En 2015, nous avons été sollicités par le Juge des tutelles aux mineurs pour des **missions d'administration ad hoc des biens** concernant 7 mineurs (5 affaires civiles).
- Nous avons poursuivi l'accompagnement de **34 mineurs** dans le cadre de mesures en cours antérieures au 1er janvier 2015, dont 2 affaires (2 mineurs) se sont terminées au cours de l'année 2015.
- Le service gère par ailleurs jusqu'à leur majorité les dommages et intérêts reçus par **8 mineurs** à l'issue des jugements.

En 2015, le service a facturé 8 dossiers, ce qui permet un résultat de l'exercice légèrement positif.

Vous aussi devenez administrateur ad-hoc et contribuez à la protection de l'enfance !

Nous sommes en lien avec les deux autres associations qui effectuent des missions d'administration ad hoc dans le département : REMAID et CHRYSALLIS.
Les permanences sont assurées à tour de rôle pour recevoir les nouvelles désignations.

Chaque mission nécessite une importante capacité d'adaptation à la situation et de nombreux déplacements.

Les accompagnements sont réalisés sur l'ensemble du département avec des enfants qui selon les dossiers vivent chez leurs parents ou sont confiés à des structures de protection de l'enfance.

Les faits sont jugés au Tribunal Pour Enfants, au Tribunal Correctionnel, en Cour d'Assises, au Tribunal d'Instance, à la Cour d'Appel de Grenoble et parfois dans un autre département.

Nous avons maintenu le soutien technique aux bénévoles qui assurent ces missions, des temps réguliers d'échanges collectifs, une analyse de leur pratique avec un psychologue et la personne coordinatrice de l'activité du service. Des échanges individuels à propos des situations en cours ont lieu tout au long de la mission afin que les administrateurs ad hoc ne soient pas isolés et que les décisions importantes à prendre pour le mineur soient portées par l'association.

Sur les 6 administrateurs ad hoc agréés du service, **3 administrateurs ad hoc** exercent l'ensemble des missions (3 personnes ont dû mettre en suspens leur activité pour des raisons personnelles). Un nouvel administrateur ad hoc a rejoint notre équipe en fin d'année.

Le nombre important de nouvelles mesures nous impose de rechercher activement des personnes motivées pour rejoindre le service.

Service d'Accompagnement Éducatif de Proximité

Un soutien à l'éducation et à la parentalité pour des enfants avec leurs parents, caractérisé par l'intensité des interventions et par les activités collectives supports au travail éducatif

Sauvegarde 26
ENFANCE & ADOLESCENCE

Date de création : **1er septembre 2015**

Localisation : Le service est basé sur Valence
Bureaux, 1 rue Lesage 26000 VALENCE
Activités, 119 rue Maurice Faure 26000 VALENCE

Cadre légal : CPOM 2014/2018 Conseil Départemental/SEAD
Arrêté conjoint 2015086-0016 du 27 mars 2015 autorisant pour le service AEMO « plus globalement des mesures administratives au titre de l'aide sociale à l'enfance »

Public : Enfants de 3 à 12 ans et leurs parents.

Missions : Mesures de protection par un accompagnement éducatif de proximité, contractualisées avec les parents par les services du Conseil Départemental

Objectifs :
- Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à ses besoins
- Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial.

Chiffres-clés

Nombre de journées, à compter du 01/09/2015 : **816**.
Nombre de bénéficiaires : **11 enfants** et leurs parents.

Faits notables

L'équipe pluridisciplinaire constituée est composée pour les intervenantes sociales d'une éducatrice spécialisée, d'une conseillère en économie sociale et familiale, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une psychologue. Elle bénéficie de ressources mutualisées avec les deux équipes AEMO/AED du territoire de Valence pour le secrétariat et l'encadrement.

Cette activité nouvelle a connu des entrées progressives liées aux demandes. Toutes les situations proposées par les Responsables Territoriaux ASE ont été acceptées. Dans le respect des évaluations préalables, nous avons fait le choix pour cette activité intégrée au Pôle Milieu Ouvert de ne pas faire de commission d'admission.

Principales difficultés rencontrées par les enfants et travaillées par l'équipe avec les parents et leur enfant (souvent cumulées) : absence de cadre éducatif cohérent, non prise en compte des besoins et rythmes de l'enfant, conflit intrafamilial, troubles du comportement de l'enfant, troubles du sommeil et alimentaire, mal-être, question de la place de l'enfant.

Réalisations

Le collectif, mode d'entrée du travail éducatif : Deux ateliers enfants par semaine, goûter et jeux ; En alternance, le mercredi, groupe mères, groupe mères-enfants, temps de repas partagés. Sorties à la journée et spectacles. Ces temps partagés permettent d'échanger avec les parents sur l'intérêt et le sens des règles. Le fait de « montrer » permet aux parents de comprendre, de s'approprier, en le vivant, l'intérêt d'un cadre et des règles pour mieux le transposer dans leur quotidien. Les temps collectifs sont un espace de valorisation entre parents et entre enfants.

L'individuel, indispensable complémentarité : Les temps dans l'intimité des familles sont nécessaires pour évaluer et transposer les observations dans le quotidien : entretiens parents, enfants, familiaux.

Un partenariat de proximité a été mis en place :
CMS, PMI, écoles, CATTP, CMP, CMPP, Ludothèque, MDE, SAFAGE.

Enjeux et perspectives

Nous constatons une réelle mobilisation des parents qui s'engagent dans le travail en dépit de leurs propres difficultés.

L'effet porteur du groupe est réel tant pour les parents que pour les enfants. Les mères sont motivées pour venir au groupe de paroles. Les pères acceptent les rencontres seuls ou avec leur(s) enfant(s). Les parents sont invités ensemble au rendez-vous d'accueil et à la signature du DIPEC. Les enfants repèrent bien les temps ateliers comme un lieu contenant et les intervenantes comme des personnes ressources.

Conformément au CPOM, cette activité sera dupliquée en Nord-Drôme pour une ouverture au 15 mars 2016. Le projet prévoit, comme à Valence, un accompagnement éducatif de proximité sur le territoire « Drôme des Collines » à partir de locaux positionnés à Saint-Vallier.

« Votre devise ce doit être de donner à vos enfants un départ meilleur que n'a été le vôtre. »

Roy LEWIS, *Pourquoi j'ai mangé mon père, 1960*

Accueillir

Pôle « Hébergement et protection »

Pour la sécurité de l'enfant ou de l'adolescent, le juge peut décider de l'éloigner de son cadre familial. Les familles en difficulté peuvent également solliciter l'Aide Sociale à l'Enfance. La Sauvegarde 26 propose alors différentes solutions pour adapter au mieux le type d'accueil à la situation.

Le jeune peut être hébergé en maison d'enfants (villa éducative), en famille d'accueil, en appartement ou foyer de jeunes travailleurs. D'autres solutions peuvent également être proposées en fonction de l'âge et du projet individualisé de chacun (famille de parrainage bénévole, domicile d'une personne-ressource, hébergement provisoire…).

Objectif : Accueillir et protéger chaque mineur en veillant à sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son éducation et sa socialisation, en lui proposant un cadre de vie sécurisant et en lui donnant des repères.

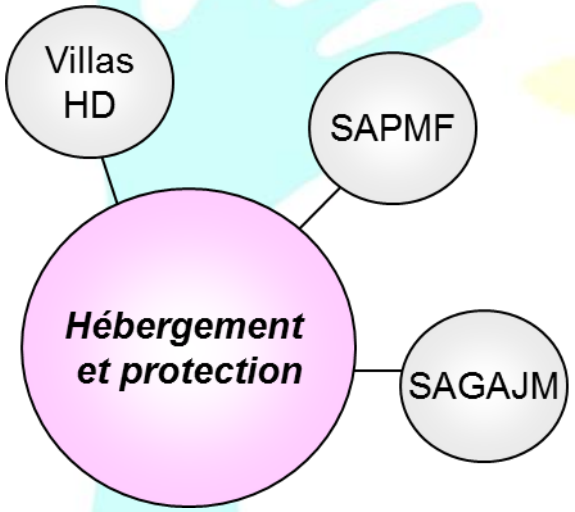

« Donner à un enfant, c'est se donner soi. A tout moment. Alors il peut pousser droit, et ses racines seront profondes, fortes. »

Martin GRAY, *Le livre de la vie*, 1973

Les maisons d'enfants (« **villas éducatives** ») recréent à partir d'un petit collectif les conditions d'une vie quotidienne permettant à chacun de bien grandir. Une modalité d'**accompagnement « hors les murs »** (hébergement diversifié) permet d'adapter le suivi à la situation de chacun.

Le **Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs** (SAGAJM) les accompagne vers l'autonomie à partir de leur insertion professionnelle ou scolaire, et de leur hébergement.

Le **Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial** (SAPMF) suit les enfants chez leurs parents la plupart du temps, mais peut proposer un autre hébergement à tout moment.

Villas éducatives
et hébergement diversifié

A Valence, 2 maisons d'enfants à caractère social (MECS), la villa des « ados » et la villa des « petits », accueillent dans de petites unités de vie des jeunes de 6 à 17 ans (à partir de 6 ans dans le cas de fratries). Au-delà de l'accompagnement de chacun dans la vie quotidienne, l'objectif est de favoriser son bien-être et d'encourager son insertion sociale et professionnelle, en articulant projet individuel et vie de groupe. Les éducateurs travaillent en lien avec la famille des enfants.
Certains jeunes bénéficient d'un accompagnement « sur mesure » et « hors les murs » à partir de la villa des « ados », afin de pouvoir avancer dans leur projet personnalisé et se préparer à l'autonomie.

Chiffres-clés

• Nombre de journées : 8 666, dont 6 797 pour le Département de la Drôme (CPOM); 6 879 en villas éducatives et 1 787 en hébergement diversifié.
• Nombre de bénéficiaires : **35**, 28 en villas et 7 en « HD ».
• 32 candidatures pour 21 admissions (65 %).

Faits notables

• Plus de garçons que de filles : 15 pour 13 en villas, 4 pour 3 en HD.
• Origine géographique : 20 de Valence et environs, 10 de Romans et environs, 2 d'autres départements, 3 d'autres pays.
• Activité (présents au 31 décembre) : 9 en scolarité classique (dont CAP), 6 en scolarité adaptée (ITEP/SEGPA), 2 en structure d'insertion par l'activité économique, 1 en formation, 3 en apprentissage, 1 en CDI et 5 déscolarisés.
• Durée moyenne du placement : 1 an.
• Orientation pour les sortants : 3 en SAGAJM, 4 retours en famille, 1 en couple, 1 en HD et 1 mineur isolé devenu majeur.

Réalisations

• Pour les adolescents : Le groupe est parti 4 jours à Font d'Urle pour un camp de ski/snowboard, Bénévolat au festival « Les Oreilles du Renard », Bénévolat pour l'évènement « Fauteuil tous terrain » avec de jeunes adultes en situation de handicap, Camp nature dans le Vercors avec randonnées et spéléologie, Promenade à cheval à Puygiron, Participation à la Course du cœur, Soirée de Noel conviviale à la Villa Roberval.

• Pour les petits : Un séjour dans un camping de Beauchastel dans l'Ardèche,
De multiples sorties dans les environs, des participations à des journées festives dans les communes alentours, Des sorties piscine, patinoire et cinéma. Pour la fin de l'année 2015, les enfants ont participé à un projet artistique. Leurs œuvres picturales ont été éditées en cartes postales afin de financer une sortie liée à l'art.

Enjeux et perspectives

Les villas éducatives sont la seule solution d'hébergement collectif basée sur l'agglomération de Valence. Cette implantation permet de travailler en **proximité avec les familles** et de les associer autant que possible au suivi de leur enfant.

L'accueil de « petits » de 6 à 13 ans en fratries est pensé comme un outil de **prévention**, permettant une séparation plus courte plus tôt dans la vie de l'enfant, afin de travailler sur les relations familiales et les compétences parentales en amont de l'adolescence.

La **diversification des lieux d'hébergement** (familles de parrainage pour les week-ends et vacances des petits, appartements ou FJT* pour les plus grands…) offre la possibilité de temps de suivi « hors institution », pour souffler, prendre du recul, faire des rencontres, préparer son envol…

Sauvegarde 26 ENFANCE & ADOLESCENCE

Date de création : **1976**

L'organisation de **l'accueil collectif** en petites unités indépendantes dans des lieux différents permet une gestion du quotidien de nature familiale et conviviale, qui exclue l'isolement et le cloisonnement.
L'hébergement diversifié permet la personnalisation de l'accompagnement, notamment pour des jeunes ne tenant pas ou plus en collectif ou en famille d'accueil.

Localisation : L'hébergement collectif est basé sur deux lieux à Valence :
- la villa Arc-en-ciel : rue Pierre Corneille,
- la villa Roberval : rue Roberval, dans la zone Est du quartier Briffaut.

L'hébergement diversifié est réparti sur l'ensemble du département.
Les bureaux du secrétariat, de la direction et des cadres sont situés au siège de l'association, rue Lesage, à Valence.

Cadre légal : Le service, qui dépend de l'établissement « Foyer Educatif », est habilité par le Conseil Départemental de la Drôme et la Protection Judiciaire de la Jeunesse au titre de l'Article 375 du Code Civil relatif à l'assistance éducative et de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Public : Filles et garçons de 6 à 17 ans connaissant des difficultés familiales nécessitant une séparation temporaire.

Missions : Accompagnement éducatif en internat, petit collectif et hébergement diversifié pour **protéger** le mineur et favoriser son mieux-être et son insertion sociale, scolaire ou professionnelle.

Objectifs :
- Pour les villas éducatives : **accueillir, protéger et accompagner** chaque jeune en facilitant son parcours éducatif par une adaptation permanente de la structure à ses besoins.
- En hébergement diversifié : acquisition du plus grand degré d'**autonomie** possible, **insertion sociale et professionnelle**, **travail du lien avec la famille**, accès au **soin**.

* FJT : foyer de jeunes travailleurs

SAGAJM : Service d'Accompagnement pour Grands Ados et Jeunes Majeurs

Le SAGAJM permet d'assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs prêts pour l'autonomie en vue de leur insertion sociale. Il s'adresse aux grands adolescents et jeunes adultes de 16 à 20 ans résidant dans l'agglomération valentinoise.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 8 514 CPOM Drôme ; 365 hors Drôme
- Taux d'occupation Drôme : 97,2 %
- Nombre de bénéficiaires : **39**
- 37 candidatures pour 18 nouvelles admissions en 2015.

Faits notables

- 75 % de contrats jeunes majeurs.
- Une majorité de filles : 23 pour 16 garçons.
- Origine géographique : 19 de Valence et environs, 8 de Romans et environs, 5 de Vallée Drôme, 3 de Sud Drôme, 4 d'autres départements.
- Situation antérieure sur les 18 entrées : 13 d'autres services SEAD, 5 suivis par l'ASE.
- Durée moyenne du placement : Moins de 13 mois.
- Situation des 15 sortants : 4 en logement autonome, 6 retours en famille, 4 en logement autonome avec accompagnement éducatif, 1 autres.
- Insertion : 3 scolarisés, 5 en recherche d'emploi, 4 en emploi, 1 en formation, 2 mère au foyer.

* SEAD : Sauvegarde 26
ASE : aide sociale à l'enfance (Département)
MECS : maison d'enfants à caractère social
PJJ : protection judiciaire de la jeunesse

Réalisations

L'augmentation du nombre de mineurs nécessite plus de suivi, de vigilance et d'accompagnement du fait de leur minorité, des hébergements individualisés, mais surtout de leur immaturité.
L'accroissement du nombre de scolaires induit des liens de partenariat plus soutenus avec les établissements scolaires, même lorsque les jeunes sont majeurs. Le service a intensifié cette année l'intervention collective, autour d'ateliers cuisine (achat, préparation et repas partagés), de sorties culturelles et la mise en place d'une colocation. Si les actions collectives ont recueillis l'approbation de tous, la colocation reste délicate à organiser.
Durant l'année 2015, l'équipe a continué d'accompagner des jeunes en attente de régularisation administrative.

Enjeux et perspectives

Le service, par le lien privilégié d'accompagnement qu'il met en place avec chaque jeune accueilli, par sa capacité de répondre rapidement aux sollicitations, contribue à redonner confiance dans leurs compétences et leurs capacités. Chaque jeune est accueilli avec bienveillance, accompagné dans la prise en compte et le dépassement de ses difficultés.
Une grande partie de notre public est issue de l'Aide Sociale à l'Enfance et reste très isolée, ce qui pose la question de la capacité des jeunes à relever le **défi de l'autonomie** s'ils sont orientés trop tôt dans ce type de service.
Suite à l'évaluation interne du service, le plan d'amélioration continue de la qualité du SAGAJM 2015-2018 s'engage. L'évaluation externe du service est programmée en mai 2016. Ses préconisations seront prises en compte pour adapter ce plan et engager l'évolution du projet de service.

Date de création : **2007**

Localisation : Les bureaux du service se situent au 54 rue Roberval à Valence. L'équipe éducative du SAGAJM intervient essentiellement sur l'agglomération valentinoise.

Public : Grands adolescents et jeunes adultes âgés de 16 à 20 ans.

Cadre légal :

- Pour les **mineurs**, la prise en charge se situe dans le champ de l'assistance éducative et relève d'une mesure de placement, judiciaire sur décision du Juge des Enfants ou administrative à l'initiative du représentant du Président du Conseil Départemental (Article 375 du Code Civil).
- Pour les **majeurs**, il existe une possibilité de prise en charge temporaire par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance des mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources et d'un soutien familial suffisant (Article L222-5 du code de l'Action Sociale et des familles). Dans ce cadre, le jeune majeur est à l'origine de la demande d'accompagnement et sollicite par écrit le Conseil Départemental.

Missions : Assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale.

Objectifs :

- **Garantir la satisfaction des besoins primaires** et éviter la marginalisation de chaque jeune,
- Accompagner chaque jeune dans sa démarche vers l'autonomie.
- **Permettre à chaque jeune de prendre conscience et de développer ses compétences.**

SAPMF : Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial

Le SAPMF s'adresse à des mineurs de 4 à 16 ans hébergés dans leurs familles et dont la situation (appréciation du danger par le Magistrat ou l'ASE) ne nécessite pas une séparation physique continue. Parents et enfants doivent être en mesure de manifester de la volonté pour vivre ensemble malgré des évènements qui ont compromis la sécurité ou le développement de l'enfant, d'exprimer l'envie de développer des capacités pour dépasser leurs difficultés.

Chiffres-clés

• Nombre de journées : 9 880 CPOM Drôme ; 478 hors Drôme. Taux d'occupation Drôme : 96,67 %
• Nombre de bénéficiaires : **45**
• 53 candidatures pour 25 admissions en 2015.

Faits notables

• 28 filles et 17 garçons ; 24 familles.
• Age moyen : 8 ans et 11 mois.
• Origine géographique : Valence et environs **27**, Collines **13**, Vallée Drôme **5**.
• Principaux motifs de l'accueil (souvent cumulés) : troubles psychologiques d'un parent : 31, troubles de comportement du mineur : 26, mineurs enjeux d'un conflit parental : 26, carences éducatives ou défaut de soins : 18, absence de cadre éducatif cohérent : 29, absentéisme scolaire : 11
• Durée moyenne de la prise en charge : 13 mois.
• Orientation pour les 14 sortants : En famille sans nécessité de suivi : 7 ; Autres placements : 4 ; SAGAJM : 3.

Réalisations

L'équipe travaille en binôme dans toutes les situations. Cela permet des temps de co-intervention réguliers pour les entretiens familiaux et renforce la disponibilité des travailleurs sociaux auprès des mineurs et de leurs familles. Tous les intervenants connaissent et peuvent répondre à toutes les situations. Deux rencontres sont réalisées chaque semaine.

Des **actions collectives** ont complété les accompagnements éducatifs : 17 ateliers et 20 sorties enfants, 2 séjours (ski et yourtes) pour faire l'expérience de s'éloigner de la famille et vivre un quotidien avec d'autres enfants et d'autres adultes. Des ateliers et sorties, parents et enfants, ont été organisés.

22 jeunes (49 %) ont bénéficié d'accueils supplétifs en cours d'année, dans les villas du foyer éducatif, chez des assistants familiaux et des familles de parrainage.

Enjeux et perspectives

Cette mesure apparue en 2007 dans notre département a toute son utilité aujourd'hui. Des mineurs ont été maintenus dans leur famille. Un travail sur les compétences de ces familles a pu être réalisé et permettre à des enfants et des parents de moins mal vivre ensemble.

Le rajeunissement des enfants pris en charge se confirme.

Le plan d'amélioration continue de la qualité du SAPMF 2015-2018 est engagé. L'évaluation externe du service est programmée en mai 2016. Ses préconisations seront prises en compte pour adapter ce plan et engager l'évolution du projet de service.

Date de création : **2007**

Localisation : Intervention au domicile familial dans un rayon de 20 km autour de Valence. Les locaux institutionnels sont basés au 54 rue de Roberval à Valence.
L'hébergement supplétif est assuré par les deux villas éducatives du Foyer basées à Valence, des assistants familiaux du CPFS ou des familles de parrainage domiciliées sur l'ensemble du département de la Drôme, voire en Ardèche. Des personnes ressources, autour de la famille, peuvent également être sollicitées.

Cadre légal : Le service, qui dépend de l'établissement « Foyer Educatif », est habilité par le Conseil Départemental de la Drôme et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Arrêté d'autorisation avec augmentation du nombre de prises en charge à 24 obtenu en août 2010). Il intervient :

- dans le cadre d'une mesure judiciaire sur décision du Juge des Enfants : Le magistrat peut confier le mineur soit directement au SAPMF, soit à l'Aide Sociale à l'Enfance qui peut alors solliciter l'établissement pour mettre en œuvre le placement (Article 375 du Code Civil relatif à l'assistance éducative) ;
- dans le cadre d'une mesure administrative, à la demande ou avec l'accord des parents (Code de l'Action Sociale et des Familles, Article L222-5).

Public : Le SAPMF s'adresse à des mineurs hébergés dans leurs familles, et dont la situation (appréciation du danger par le Magistrat ou l'ASE) ne nécessite pas une séparation physique continue.

Mission : Le SAPMF a pour mission de **protéger** chaque enfant pris en charge, et d'accompagner ses parents pour qu'ils puissent eux-mêmes être en mesure de le protéger. Paradoxalement, **le cadre légal est un placement, mais l'enfant est le plus souvent maintenu dans son milieu de vie** : il s'agit de vérifier que le cadre familial ne le met plus en danger. L'intervention éducative s'appuie sur les **compétences parentales** et vise leur développement.

Objectifs :

- **protéger le mineur** en veillant à sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son éducation et sa socialisation,
- **préserver et améliorer le lien parent-enfant**, en contribuant à maintenir le mineur dans sa famille,
- **aider, soutenir et guider le milieu familial** dans sa fonction parentale, en s'appuyant sur les compétences et l'implication de chacun, sur les services et personnes ressources de l'environnement.

Contenir

Pôle « Justice pénale des mineurs »

Lorsqu'un adolescent enfreint la loi, le juge des enfants peut prendre une mesure pénale de placement au titre de l'ordonnance du 2 février 1945. Il s'agit de contenir l'adolescent et de l'accompagner dans l'élaboration d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle.

Les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) peuvent alors interpeller la Sauvegarde 26 pour que le jeune soit accueilli dans une structure adaptée à sa situation. L'accompagnement et le suivi éducatifs sont assurés conjointement par la PJJ et le service éducatif.

« L'éducation est l'arme la plus puissante qui puisse être utilisée pour changer le monde »

Nelson MANDELA (1918-2013)

Le **Centre Educatif Renforcé** (CER) propose à l'adolescent une rupture temporaire avec son milieu pour éviter qu'il ne s'enlise dans la délinquance.

Le **Centre Educatif Fermé** (CEF) est une alternative éducative à l'incarcération, basée sur du soin psychologique et psychiatrique.

Le **Centre d'Hébergement Diversifié** (CHD) est un sas d'accompagnement sur mesure vers l'autonomie à partir d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

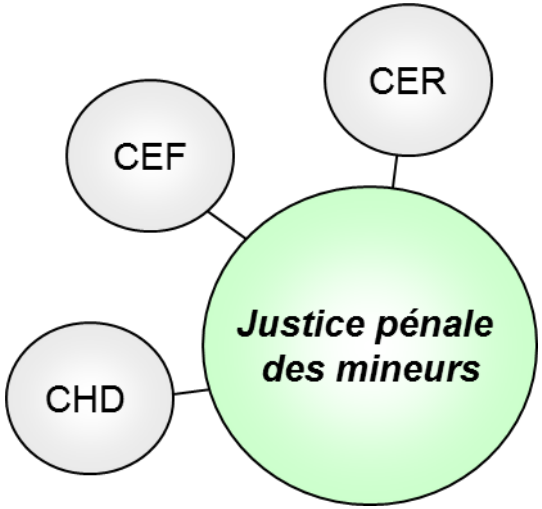

CER : Centre Éducatif Renforcé

Basé à Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar), le CER accueille des garçons qui ont commis des actes de délinquance, et leur offre, durant les 4 mois de placement, un cadre contenant, structurant et bienveillant favorisant leur remobilisation.

L'accueil se fait durant les premières semaines en très petit collectif dans une villa dédiée, dans un cadre naturel et convivial, au sein d'un centre équestre. Durant la seconde partie du séjour, chaque jeune est hébergé individuellement chez une famille de parrainage bénévole. Un programme soutenu d'activités est élaboré pour chacun, afin de le préparer à investir un projet social et professionnel après son placement, et ainsi prévenir la récidive des délits.

Chiffres-clés

• Nombre de journées : 2 028
• Taux d'occupation : 93 %

• Nombre de bénéficiaires total : **18**
• 135 candidatures pour 18 admissions (13,33 %).

Faits notables

• Age moyen à l'entrée : 16 ans et demi.
• Origine géographique : 2 d'Isère, 1 du Rhône, 1 de Savoie, 3 des Bouches-du-Rhône, 1 des Alpes de Haute Provence, 3 de Haute Savoir, 1 de la Loire, 2 du Puy de Dôme, 4 du Vaucluse.
• Principaux motifs de placement : passages à l'acte délictueux récurrents, rupture familiale, déscolarisation de plus de 6 mois, désocialisation, mise en danger de soi et d'autrui (addictions, troubles du comportement).
• Durée moyenne de placement : 5 mois et 16 jours.
• Plus de 98 stages en entreprise
  - 52 entreprises sollicitées
  - 612 jours en entreprise
• Situation à la sortie des 11 jeunes ayant fini leur placement : 8 retours en famille avec un suivi PJJ en milieu ouvert, 3 orientations en CHD, 2 fugues en fin de placement.

Événements et réalisations

• Cette année a été marquée par notre présence régulière à la CNAPE dans la réflexion engagée par notre Fédération autour de la question de l'avenir des CER à l'échelle nationale.
• La réécriture du projet pédagogique.
• La nouvelle phase "passerelle" permet à chaque jeune une transition qui marque une rupture avec l'hébergement collectif et le début d'une ouverture sur l'environnement en investissant une famille de parrainage, des entreprises et une prise en charge personnalisée.
• Mise en place des stages d'immersion professionnelle ayant pour objectif de travailler avec chaque jeune sur son projet.

Enjeux et perspectives

Depuis plusieurs années, le CER de Puygiron, porté par le Dispositif Territorial Sud (DTS), s'est **ouvert aux acteurs du territoire** et a considérablement étayé ses partenariats dans le bassin de vie de Montélimar. La croix-rouge et les sapeurs-pompiers de Montélimar seront des nouveaux partenaires offrant la possibilité de la formation aux premiers secours.

Le principal atout du CER de Puygiron continue d'être sa **force d'adaptation**, mais également de mobilisation dans les réponses apportées à chaque jeune dans son projet post-CER. A la différence des autres CER qui fonctionnent en sessions, l'accueil des jeunes **en file active** permet une plus grande individualisation des suivis et un contrat d'activité supérieur, avec un nombre de journées plus important.

Appuyés par la DT-PJJ Drôme-Ardèche, nous relançons la mise en place COPIL (comité pilotage) et Comités Suivis. Un COPIL est déjà programmé en avril. Cette instance doit nous permettre de mettre en exergue la qualité de notre prise en charge tout en dégageant des axes d'amélioration.

La démarche de l'évaluation externe du CER est programmée pour septembre.

Date de création : **1997**

Localisation : Les bureaux administratifs ainsi que la villa d'hébergement sont situés au Centre du Jabron, Quartier Bégure, 26160 PUYGIRON.

Habilitation : Le CER de Puygiron relève du SAH (secteur associatif habilité) de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeune) et accueille des jeunes au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945.

Public : Garçons délinquants âgés de 15 à 17 ½ ans.

Missions :
Le CER a pour vocation de proposer une rupture dans le parcours du jeune, mais aussi un cadre contenant, structurant et bienveillant à des mineurs délinquants.
Au travers d'un programme d'activités soutenues, un travail sur chaque jeune est proposé afin d'éviter une récidive des délits et de le préparer à investir un projet socio-professionnel après son placement en CER.
Le placement judiciaire du jeune dans le service est de 4 mois et s'effectue sur un mode de file active (ouverture toute l'année).
Les missions du service s'articulent autour de trois modules :

- Module 1 : Accueil et décadrage
- Module 2 : Hébergement en petit collectif
- Module 3 : Préparation du projet post-CER en famille de parrainage.

Objectifs :

- Rupture avec l'environnement habituel
- Travail sur la personnalité (estime de soi, soins)
- Préparation du projet post-CER (projet d'insertion socioprofessionnelle).

CEF : Centre Éducatif Fermé

Alternative à l'incarcération, le CEF, basé à Valence, accueille un groupe de 12 garçons délinquants multirécidivistes. Il s'agit d'élaborer pour chaque jeune une trajectoire personnalisée et de définir un projet individualisé d'insertion sociale et professionnelle au cours des 6 mois de placement.

Le projet éducatif est construit en fonction des particularités et de la personnalité de chacun, dans une approche de soin psychologique et/ou psychiatrique, à partir des observations croisées des différents pôles d'intervention du centre : éducatif, médico-psychologique, scolaire, professionnel, sportif, artistique, vie quotidienne.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 3 469
- Taux d'occupation : 79,2 %
- Nombre de bénéficiaires 2015 : **33**
- 594 candidatures pour 33 admissions (5,6%).
- Depuis 2003, le CEF a accueilli 286 mineurs.

Faits notables

- Age moyen : 16 ans et 8 mois
- Origine géographique : région Sud (Nîmes, Narbonne, Montpellier, Béziers) 14, région Centre-Est (Valence, Privas, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble) 19, région Sud-Est (Marseille, Avignon, Aix-en-Provence, Tarascon) 9.
- 15 jeunes avaient déjà été incarcérés au moins une fois.
- 69 % des jeunes ont été accueillis en présentation immédiate.
- Motifs de placement : atteinte aux biens 38,1 %, atteinte aux personnes 28,6 %, atteinte aux personnes et aux biens 19 %, stupéfiants 9,5 %.
- Durée moyenne de placement : 4 mois et 9 jours.
- 18 jeunes n'ont pas fini leur placement : 6 ont été incarcérés, 12 ont fugué.
- 12 sortants ont fini leur placement : 2 orientés au CHD, 1 en EPE*, 1 en foyer ASE, 1 vers un autre CEF, 2 vers des FJT, 4 retours en famille avec suivi PJJ*dont 3 avec un projet professionnel ou scolaire, 2 dans l'attente du début d'une formation.
- 1 jeune a été hospitalisé en psychiatrie au cours de son placement.

Evénements et réalisations

- 2015 a été marquée par le maintien des suppressions de postes imposées par la PJJ et la mobilisation nationale des associations pour maintenir l'encadrement en CEF à 27 ETP (au lieu de 24).
- Inauguration du nouveau CEF avec les autorités judiciaires et administratives, les partenaires, la presse, les jeunes et les professionnels.
- Participation au Parcours du Goût à Valence : 1er prix du stand et prix du public pour l'accueil et la beauté du stand ; participation à la 8ème édition de la Course du cœur; participation à la collecte de la Banque Alimentaire.
- Réalisation d'un projet poulailler et d'un marché de Noël.
- Partenariat avec la Banque Alimentaire, les Restos du Cœur, Emmaüs, la SPA ; préparation de l'Attestation de Sécurité Routière et cours de code avec l'UEAJ* de la PJJ.

***

- Technique : 40 mineurs ont été accompagnés dans la découverte de 21 domaines professionnels ; 95 stages en entreprises ont été organisés pour 24 jeunes ; 2 jeunes ont commencé un CAP.
- Scolaire : 3 jeunes ont passé le Certificat de Formation Générale et l'ont obtenu, 2 ont présenté le brevet des collèges mais ne l'ont pas eu, 3 ont commencé des études en lycée professionnel, 3 un CAP
- Infirmier : 126 RDV médicaux ont été organisés.
- Psychologue : 240 entretiens jeunes, 75 séances d'art-thérapie, 44 séances du « groupe contes », 88 entretiens de crise « hors les murs », 2 entretiens en milieu carcéral ou hospitalier, 51 rencontres avec les familles.

* EPE : établissement de placement éducatif de la PJJ
PJJ : protection judiciaire de la jeunesse - UEAJ : unité éducative d'accueil de jour de la PJJ

Sauvegarde 26 ENFANCE & ADOLESCENCE

Date de création : 19 avril **2003**

Localisation :
Direction et secrétariat : 7&9 rue Lesage, 26000 VALENCE
Villa d'hébergement : chemin des riviers, 26000 VALENCE

Habilitation : Ordonnance du 2 février 1945.

Public : Garçons délinquants de 16 à 18 ans.

Missions : Le projet d'établissement a intégré dès l'origine la question de la **santé mentale** des jeunes accueillis. La prise en compte de la souffrance psychique et des troubles du comportement de certains d'entre eux est inscrite dans les finalités autant que les modalités de la prise en charge du CEF, qui visent à développer les coopérations entre professionnels de l'action éducative et du soin. Cet aspect a été renforcé en 2008 avec l'expérimentation « santé mentale ».

Objectifs :
- Travail sur la personnalité du mineur pour prévenir la récidive
- Soin
- Travail avec les familles
- Insertion socioprofessionnelle.

Enjeux et perspectives

Le Centre Educatif Fermé de la SEAD est le plus ancien CEF de la région et le premier à avoir mis au cœur de son projet la clinique éducative puis la **santé mentale**. Le partenariat signé en 2008 avec l'hôpital psychiatrique de Montéléger montre toute son efficacité.

Reconnu dans l'espace judiciaire et éducatif, le CEF de Valence est très sollicité. Les différents rapports d'audit, d'inspection, des contrôles des lieux privatifs de liberté ont tous souligné la qualité du travail entrepris et la réflexion poussée sur le projet individuel du jeune.

Conformément aux dispositions légales, l'évaluation externe sera menée en 2016 par un cabinet indépendant auprès du CEF. Toujours soucieux de réinterroger nos pratiques, il est prévu de retravailler en 2016 sur les documents d'évaluation des jeunes et de réactualiser le projet de service.

CHD : Centre d'Hébergement Diversifié

« Hors les murs », le CHD s'appuie sur une logique de parcours individuel du jeune et non sur une logique de structure. Il s'adresse à des adolescents sortant d'incarcération ou de placement contenant, et pour lesquels le retour au domicile familial n'est pas immédiatement envisageable ou souhaitable. Il permet la consolidation du travail éducatif et thérapeutique engagé auparavant et débouche sur un projet d'insertion sociale et professionnelle avancé.

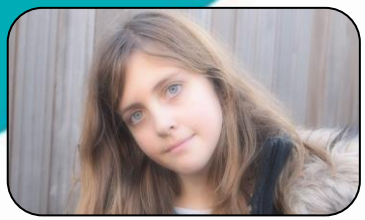

D'une capacité d'accueil de 9 places, le service accompagne des filles et des garçons, en Drôme, Ardèche et au-delà, pendant 6 mois renouvelables. L'accompagnement est individuel et personnalisé. L'hébergement est choisi et adapté en fonction du projet de chaque jeune et de ses capacités à être autonome.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 3 165.
- Taux d'occupation : 96,35 %
- Nombre de bénéficiaires total : **26**
- 48 candidatures pour 16 admissions (33,33 %).
- Depuis 2008, le CHD a accueilli 111 mineurs.

Faits notables

- Age moyen à l'entrée : 17 ans.
- Origine géographique : région Centre-Est 8, région Sud-Est 17, région Sud 1.
- Provenance : 6 de leur famille, 7 de CER, 5 d'incarcération, 1 de CEF, 5 d'EPE, 1 de MECS, 1 de sortie d'hospitalisation.
- Durée moyenne de placement : 6,33 mois.
- 20 jeunes ont été hébergés en famille de parrainage pour un nombre total de 1 161 journées.
- Situation à la sortie : 2 ont fugué, 3 ont été incarcérés, 2 sont partis à majorité sans autre suivi, 4 sont retournés en famille avec suivi PJJ de milieu ouvert, 1 est passé en hébergement diversifié adossé aux villas éducatives (« civil »).

Evénements et réalisations

- Le projet de service a été réactualisé et validé : depuis le 1er janvier 2015, le service accueille exclusivement des jeunes au titre de l'ordonnance de 1945 (justice pénale des mineurs).
- Le renouvellement de l'habilitation du CHD est effectif depuis le 26 novembre 2015, pour une période de 5 ans.
- Un travail sur une convention-cadre d'hébergement en famille de parrainage à l'échelle de l'association a été mise en place au 1er janvier 2015.
- L'évaluation interne du service s'est déroulée durant le premier semestre 2015, le rapport final a été conclu en juin 2015.
- La psychologue libérale sous convention en 2014 occupe le poste de psychologue du service pour offrir aux jeunes un espace de suivi psychologique dédié.
- Partenariats : avec le Centre Santé Jeunes ; avec la MDPH* et l'ADAPT*, pour répondre à des situations relevant du handicap ; avec Messidor dans le cadre des évaluations de compétences pour les jeunes les plus fragiles.

Enjeux et perspectives

Un calendrier est établi sur l'année 2016 pour travailler sur le thème de l'accueil, la référence, le travail avec les familles et sur l'évaluation des jeunes.

L'équipe s'est engagée à appliquer le plan d'amélioration continue de la qualité, en mettant en œuvre les actions qui répondent aux objectifs définis.

Le CHD doit renforcer sa stratégie de communication auprès des services de milieu ouvert et du secteur associatif habilité.

L'équipe éducative mène une réflexion pour diversifier les supports éducatifs et pédagogiques. L'évaluation externe du service aura lieu en septembre 2016.

Sauvegarde 26 ENFANCE & ADOLESCENCE

Date de création : arrêté 07-56-67 du 19/11/2007.
Le CHD dans sa version actuelle fonctionne depuis le 1er/01/**2008**.

Localisation :
1 rue Lesage, 26000 VALENCE

Habilitation : Ordonnance du 2 février 1945.

Public : Garçons et filles de 16 à 21 ans sous main de justice.

Missions : Le CHD vise la fluidité des prises en charge dans une logique de parcours individuel. Pour ce faire, c'est l'institution qui s'efforce de s'adapter à l'usager en diversifiant des formes de prises en charge successives, évitant ainsi des ruptures liées à d'incessantes réorientations.
L'hébergement diversifié intègre les méthodes d'intervention du milieu ouvert avec les familles, du placement en famille d'accueil, de l'action groupale et de l'hébergement individualisé.

Objectifs :
La méthode et le programme d'actions s'articulent autour de quatre axes principaux :

- l'insertion scolaire et professionnelle
- l'autonomie et l'insertion dans l'environnement social
- l'accès aux soins
- la prise de distance avec l'environnement familial.

* DTPJJ : direction territoriale de la PJJ
MDPH : maison départementale des personnes handicapées
ADAPT : association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

Réunir

Pôle « Accueil familial et Parentalités »

La Sauvegarde 26 propose un panel de services centrés sur la famille et l'accueil familial.

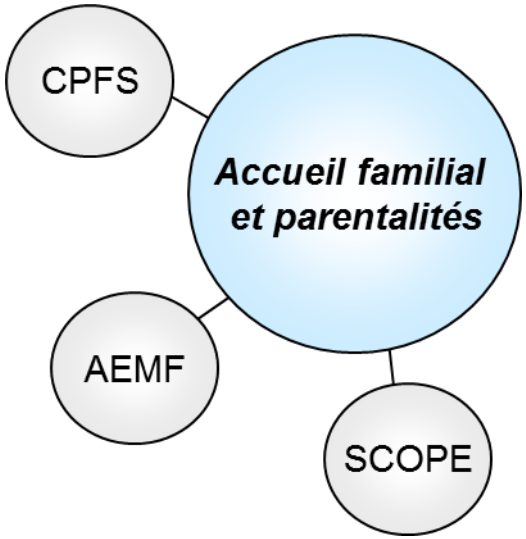

Le **Centre de Placement Familial Spécialisé** (CPFS) suit des adolescents placés en famille d'accueil en assurant un travail d'accompagnement et de lien avec leurs parents.

Le service **Accueil, Ecoute, Médiation Familiale** (AEMF) propose un espace de dialogue aux familles en conflit pour leur permettre d'élaborer leurs propres solutions.
L'**Espace Rencontre** offre un lieu neutre pour permettre l'exercice du droit de visite dans le respect de l'autorité parentale.
Le service AEMF est aussi un **centre de formation** aux techniques de médiation.

Le **Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Educative** (SCOPE) exerce auprès d'enfants et de leurs parents des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le juge aux affaires familiales.

« Aucune force ne peut retenir un enfant qui court retrouver sa famille. »

Yasmina KHADRA, *L'écrivain*, 2003

CPFS : Centre de Placement Familial Spécialisé

Le CPFS est un dispositif d'accueil familial spécialisé pour les adolescents qui associe l'action d'une ou plusieurs familles d'accueil (« accueil familial ») et celle d'autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologue, animateur, maîtresse de maison).

Au-delà de l'accompagnement et de l'hébergement du jeune, le service intervient auprès de ses parents, et plus largement auprès de toute sa famille, dans le cadre d'une action d'accompagnement et de soutien à la parentalité. Les jeunes sont confiés à des assistants familiaux (familles d'accueil) de la Drôme. Ils peuvent retourner au domicile des parents dans le cadre de suivis extérieurs.

Chiffres-clés

• Nombre de journées : 14 889, 95,35 % pour le Département de la Drôme (CPOM)
• Nombre de bénéficiaires : **43**
• 46 candidatures pour 20 admissions (44 %).

Faits notables

• 51 % de garçons, 49 % de filles.
• Age moyen : 12 ans et demi; légère tendance au rajeunissement, du fait de l'accueil de **fratries**.
• Augmentation significative des contrats jeunes majeurs.
• Origine géographique : 35 % Drôme des Collines, 29 % Grand Valentinois, 26 % Drôme Provençale, 10 % Vallée de la Drôme.
• Motifs de placement: déficience intellectuelle ou problèmes psychiatriques graves 13%, abus sexuels 9%, abandon parental partiel ou total 18%, maltraitance physique et psychologique 60%, carences éducatives avec troubles de l'attachement.
• 36 % des jeunes suivent une scolarité en éducation spécialisée (CLIS, ULIS, SEGPA, IME, ITEP, hôpital de jour), 2 % sont sans formation, 54 % suivent une scolarité « classique ».
• Durée moyenne du placement : 2 ans et 11 mois.
• Orientation pour les 21 sortants : retour en famille 48 %, SAGAJM 19 %, autonomie 19 %, MECS 14 %.

Réalisations

• 80 % des assistants familiaux du CPFS résident dans une zone rurale.
• Poursuite de la mise à disposition de la villa du CPFS située rue Georges Bonnet à Valence pour l'Espace Rencontre de l'AEMF.
• Poursuite du groupement solidaire initié en 2012 avec la Maison des Marches.
• Création du poste d'**éducateur scolaire-animation-insertion** pour éviter les ruptures d'accueil familial, accompagner les exclusions scolaires, développer des activités de médiation pédagogique et organiser des activités collectives.

• Le CPFS accueille un nombre toujours croissant de **jeunes porteurs de handicaps physiques ou intellectuels** : en 2015, deux jeunes autistes.
• Activités collectives : challenge sportif Drôme-Ardèche, Course du Cœur (60 participants du CPFS dont plusieurs parents), mini-camp et sorties ludiques (ski), travaux de réfection de la dalle rue Bonnet (maçonnerie, peinture), atelier artistique de médiation par la peinture co-animé par un éducateur et une assistante familiale, accueil repas jeunes et parents, soutien scolaire.

Enjeux et perspectives

Le CPFS doit relever 2 défis principaux : recruter des assistants familiaux, notamment en zone urbaine, et trouver des relais pour les jeunes porteurs de handicaps psychiques à l'approche de la majorité.
3 orientations donnant des perspectives d'adaptation de l'outil « placement familial spécialisé » sont retenues pour la période 2014-2018 (CPOM) : accueil individualisé de jeunes âgés de 12 à 17 ans en difficultés psychologiques ou psychiatriques ; accueil à orientation thérapeutique de jeunes de 4 à 16 ans, avec possibilité d'accueil de fratries ; accueil diversifié.

Sauvegarde 26

Date de création : **1971**

Lieux d'accueil et d'intervention :
Le CPFS intervient sur l'ensemble du département de la Drôme et sur les 4 territoires d'action sociale du Pôle Enfance-Famille-Santé : Drôme des Collines, Drôme Provençale, Vallée de la Drôme et Grand Valentinois.

- Siège social : 7 & 9 rue Lesage - 26000 Valence
- Équipe psycho-éducative et accueil des adolescents : 51 rue Georges Bonnet - 26000 Valence
- Accueil et hébergement des adolescents : domiciles des assistants familiaux, département de la Drôme et départements limitrophes.

Habilitation : au titre de l'Assistance Éducative et de l'Ordonnance du 2 février 1945. Convention au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Public : Enfants et adolescents (10-18 ans) et jeunes majeurs (18-21 ans).

Missions : Mesures de protection des mineurs dans le cadre de placements judiciaires ou administratifs.
Le placement familial spécialisé ne se résume pas à **l'accueil familial**, même si celui-ci constitue le creuset de la prise en charge. C'est également une **action d'accompagnement et de soutien à la parentalité**, et plus largement auprès de la famille du mineur (fratrie, ascendants...).

Objectifs :

- Protéger et accompagner enfants et adolescents dans des situations de ruptures familiales.
- Permettre aux enfants et adolescents de retrouver une place dans leur famille d'origine et/ou les accompagner dans leur insertion scolaire, professionnelle et sociale.
- Aider à la compréhension des traumatismes vécus au moyen d'une prise en charge éducative et thérapeutique adaptée.

AEMF : Accueil, Écoute, Médiation Familiale

Médiation familiale

En groupement solidaire avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'AEMF a pour objectif de préserver et/ou restaurer le lien familial en soutenant et en confortant l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation.
Outil de résolution des difficultés conjugales et familiales, la médiation est un processus de gestion des conflits, dans l'intérêt de l'enfant, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement des mineurs, dans un esprit de coresponsabilité parentale.

Chiffres-clés

- 713 mesures, dont 521 terminées en 2015.
- 72 % de mesures volontaires, 28 % ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales.
- Bénéficiaires : **782** enfants, dont 132 majeurs.

Faits notables

- Territoires d'intervention DROME et ARDECHE
  - en Drôme : Grand Valentinois 31 %, Drôme des Collines 30 %, Drôme Provençale 23 %, Vallée de la Drôme 16 %.
  - en Ardèche : Aubenas 69 %, Annonay 31 %.
- Typologie des conflits : divorce ou séparation 85 %
en Ardèche et 95 % en Drôme, droit de visite pour des grands-parents 9 %, conflits intergénérationnels 11 %.
- Durée du processus : moins de 3 mois en grande majorité.
- Issue des processus : amélioration 67 %, apaisement 33 %, accord oral 31 %, accord écrit 36 %.

Réalisations

- 7 médiateurs familiaux diplômés à temps partiel.
- Accueil et secrétariat : mardi, jeudi et vendredi (certains mercredis et lundis selon l'organisation annuelle)
- L'ouverture des permanences AEMF couvre tous les jours de la semaine et de l'année. Du lundi au vendredi, le samedi matin si nécessaire, des rendez-vous jusqu'à 20 heures.
- De plus en plus d'enfants participent aux décisions prises par leurs parents, ce qui permet une approche préventive des ruptures de liens enfants-parents et une application plus adaptée des décisions parentales.
- **Groupe de parole** : espace d'expression et d'échange entre enfants confrontés à un contexte familial de parents séparés. Le groupe aide les enfants à mettre des mots sur leur vécu, leur ressenti autour d'une réalité familiale où l'espace parental est composé de « deux toits ».
Le groupe a débuté en septembre 2014. Il est gratuit, animé par deux médiateurs familiaux à Valence, sur rendez-vous.
En 2015 nous avons animé 4 cycles de 4 séances ; **16** enfants âgés de 7 à 11 ans ont participé soit 11 familles.
- Partenariat avec les TGI de Valence et Privas : les médiateurs de l'AEMF font des permanences sur les demi-journées d'audience JAF pour informer le public sur la médiation familiale. En 2015 : 30 permanences. Il existe une « unité de médiation » au sein du TGI de Valence.
- Amélioration du site Internet **http://www.mediationfamilialedromeardeche.fr/** et création d'une page Facebook.

Enjeux et perspectives

En projet pour 2016 : le maintien du **groupe de paroles** et son développement par l'information et la promotion : utilisation des supports d'informations de la CAF et des services sociaux.
L'AEMF envisage également de développer les **médiations parents-adolescents** pour rétablir la communication entre les membres de la famille, et de créer un **service d'accueil téléphonique** ouvert à toute personne ayant besoin de renseignement pour faire le point sur sa situation familiale, lieu d'expression autour des problèmes liés à la parentalité : séparation, rupture de lien, adolescence, famille recomposée… Permanence tenue par des médiateurs familiaux, le mercredi matin.
Développer les médiations Skype car l'un des deux parents habite hors du département.

Sauvegarde 26
ENFANCE & ADOLESCENCE

Date de création : **1992**

Localisation : Drôme : Valence, Montélimar, Bourg-de-Péage, Die, Nyons
Ardèche : Aubenas, Annonay

Public : Famille, parents, enfants, grands-parents, fratries majeures

Mission : Outil de résolution des conflits conjugaux et familiaux dans l'intérêt de l'enfant, c'est un processus de gestion des conflits, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement de ceux des enfants, dans un esprit de coresponsabilité parentale. Il s'agit de :
- Accompagner les conflits familiaux liés à une séparation, une rupture de lien
- Préserver ou restaurer le lien familial
- Restaurer la communication pour une coresponsabilité parentale
- Élaborer ensemble des décisions qui conviennent à chacun.

Objectifs :
- Faciliter l'apaisement du conflit, reprise de la communication
- Favoriser les accords écrits ou oraux des parents (notion de « coresponsabilité parentale dans l'intérêt de l'enfant »)
- Entretenir les solidarités familiales.

AEMF : Accueil, Écoute, Médiation Familiale

Espace Rencontre

Centre de formation

L'Espace Rencontre est un lieu d'accueil et de retrouvailles, de médiations spécifiques, de construction d'actes de négociation parentale. Il permet l'exercice du droit de visite, sa facilitation ou sa restauration, et l'organisation des modalités concrètes de son application dans le respect de l'autorité parentale.

Chiffres-clés

- Nombre de demandes : 64 (en baisse : 78 en 2014).
- 72 mesures ; 400 visites
- Nombre de bénéficiaires : **120** enfants.

Faits notables

- 99 % des mesures sont prononcées par un JAF.
- 29 % des parents habitent hors Drôme, 14 % en Drôme Provençale.
- Durée moyenne des mesures : 8 mois et demi (en hausse).
- Motifs : 17 % rupture de lien, 35 % violences, 38 % conflit familial, 10 % difficultés psychiques ou addictions.
- Issue des mesures : 17 accords parentaux, 30 non mises en place des visites, 10 interruptions par le service, retour au JAF : 15.

Réalisations

- Malgré notre volonté de diminuer le temps des mesures, il est nécessaire d'accompagner les parents vers une sortie progressive tant le conflit, le manque de confiance du parent hébergeant et la problématique familiale restent prégnantes.
- Le délai d'attente actuel est de 4 mois, notamment sur le secteur de Valence qui est surchargé.
- Malgré l'importance de la demande et l'utilité sociale du service, les financements actuels ne permettent pas de garantir sa pérennité, les charges administratives, besoins en personnel et temps de secrétariat étant largement sous-évalués.

Espace Rencontre

Date de création : **2010**, reprise de l'activité du Rayon de Soleil.

Localisation : Valence

Public : Parents, grands-parents, enfants

Objectifs :

- Restaurer le lien entre parents et enfants lorsque leurs relations sont inter-rompues ou rendues difficiles par le conflit
- Favoriser le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas, lorsqu'il n'existe pas d'autre solution.

Le Centre de Formation AEMF

Date de création : **2012**

Lieux d'intervention : Valence ou sur demande en intra

Public : Intervenants sociaux travaillant auprès des familles en conflit ; tous publics, institutions, école, lycée, administration, médiateurs familiaux, etc.

Le centre de formation de l'AEMF vise la transmission d'une approche sociologique et psychologique du conflit et de la médiation à destination de tous publics, et plus particulièrement d'intervenants sociaux travaillant auprès des familles en conflit. L'AEMF organise des formations spécifiques pour permettre à des professionnels ou des particuliers de faire face à des difficultés relationnelles (parents-ados, familles d'accueil-usagers...).

Chiffres-clés

- 14 formations distinctes, 115 heures au total.
- Bénéficiaires : **118** personnes formées dans 8 institutions différentes : médiateurs, bénévoles, lycéens, animateurs, travailleurs sociaux.

Réalisations et perspectives

- Création d'un livret de formation avec 14 modules proposés.
- Nouvelles demandes de formation en intra : UDAF, mission locale, IRTS Marseille…
- Six journées de formation pour la ville de Valence sur l'accueil de parents agressifs.
- Démarrage de sessions d'analyse de la pratique de médiateurs familiaux du Sud de la France pour toute l'année 2016.

AEMF : Accueil, Écoute, Médiation Familiale

SCOPE : Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Éducative

Sauvegarde 26 ENFANCE & ADOLESCENCE

Date de création : reprise de l'activité du service IOE (actuel SIE) de la SEAD en mai **2011**

Localisation : Valence, Romans-sur-Isère, Montélimar

Public : Parents, enfants

Mission : Mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le Juge aux Affaires Familiales

Objectifs : Examens psychologiques dans des situations familiales difficiles et conflictuelles qui concernent des enfants confrontés aux effets du divorce ou de la séparation de leurs parents.
Le rapport transmis au Juge aux Affaires Familiales est une aide à sa décision.

Le SCOPE exerce des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le Juge aux Affaires Familiales.

Les missions SCOPE sont assurées par des psychologues.
En 2015, 4 psychologues de la SEAD sont intervenus.

Chiffres-clés

- Nombre de demandes : 22 dossiers reçus, 100 % émanant du TGI* de Valence. L'augmentation importante du nombre de dossiers a permis de démarrer 15 dossiers, donc 7 dossiers étaient en attente.
- 14 dossiers rendus, 6 encore en cours au 31 décembre 2015.
- Nombre de bénéficiaires : **39** enfants (14 en 2014).

Faits notables

- Dans chaque mesure SCOPE menée en 2015, chacune des parties adhéraient à la mesure et étaient investies lors des entretiens.
- Profils des familles : difficultés psychiques du ou des parents (sans trouble psychiatrique avéré) ; difficulté à constituer un couple parental alors que le couple conjugal n'existe plus, droit de visite pour des grands parents.

* TGI : Tribunal de grande instance

Réalisations

- Les outils utilisés dans le cadre des mesures étaient des entretiens semi-directifs pour les parents, des entretiens semi-directifs pour les enfants âgés de plus de 12 ans et le jeu et la passation d'un test de personnalité dans le cadre des rencontres avec des enfants de moins de 12 ans. Des entretiens téléphoniques ont également été réalisés avec les professionnels de l'éducation nationale et de santé concernés.
- Les conclusions des rapports en fin de mesures ont pu proposer une augmentation progressive du temps d'hébergement du parent ne bénéficiant pas de l'hébergement principal, une médiation familiale pour apaiser le lien entre les 2 parents, influençant ainsi le lien entre parents et enfants, un espace rencontre afin d'offrir des conditions propices pour que parent et enfant puissent renouer des liens en toute sécurité et préconisait majoritairement une thérapie individuelle et/ou familiale.

« Ce qu'il y a avec les grandes personnes, c'est qu'elles prennent toutes les décisions toutes seules et que les enfants n'y peuvent rien. »

Nancy HUSTON, *Lignes de faille*, 2007

AEMF : Accueil, Écoute, Médiation Familiale

Dispositif « Éviction du conjoint violent »

Sauvegarde 26
ENFANCE & ADOLESCENCE

Eviction du conjoint violent

Date de création : **2015**

Lieux d'intervention : Valence

Public : auteurs de violence conjugale

Convention multipartenariale relative à l'accompagnement des auteurs de violence Intervention à la demande de la Justice ou dans une démarche volontaire

Objectifs : accompagner l'auteur par une prise de conscience afin de prévenir la récidive, accompagnement thérapeutique et social.

Chiffres- clés

- En 2015, **10** dossiers faisant l'objet d'une éviction contrainte, **1** auteur dans le cadre d'une démarche volontaire.
- 90 % pour violences physiques, 10 % pour violences psychologiques.
- Prise en compte des violences par l'auteur : reconnaissance 22 %, prise de conscience 33 %, déni de la violence 44 %.
- Récidive : oui à 40 %, non à 60 %.

En quoi consiste le dispositif :

- Prise en charge des auteurs
- Accompagnement psychologique individuel et en groupe
- Hébergement d'urgence
- Protection de la victime et des enfants
- Un collectif AEMF-CIDFF26
- Lutte contre la récidive.

Un accord de médiation familiale

ACCORD DE MÉDIATION

A l'issue des entretiens de médiation familiale,
Monsieur et Madame…, parents de Zélie,
se sont entendus sur les points suivants :

Zélie vivra en garde partagée chez son papa et chez sa maman. Un planning est élaboré pour prendre en compte nos activités professionnelles et permettre à Zélie une certaine stabilité, sur un roulement de 8 semaines.
Durant les vacances scolaires, le planning est aménagé.
Zélie sera déclarée fiscalement chez chaque parent en garde alternée.
Il n'y aura pas de pension alimentaire.
L'allocation logement de la CAF sera versée sur le compte joint de la banque postale.
C'est le papa qui déclarera aux impôts les frais de garde de Zélie (nounou, garderie...).

Fait à ……, le …….. 2015

Monsieur Madame Le responsable du service AEMF

Groupe de parole des enfants de parents séparés

LES EMOTIONS

Sur les quatre séances du cycle du groupe de paroles pour les enfants, une est consacrée plus spécialement aux émotions.
C'est ainsi dès la première séance que ce thème est abordé à travers une histoire racontée et des jeux.
On identifie les quatre émotions principales qui nous animent, on les mime, on joue à les faire deviner, on les dessine, les marionnettes peuvent aussi participer au jeu.
Nous dessinons sur un tableau le bonhomme des émotions et les enfants peuvent situer où se niche l'émotion dans le corps, une couleur par émotion. Les localisations sont très précises : les lèvres, le front, le ventre, le cœur, les poings... et on s'aperçoit à la fin du jeu que le bonhomme est colorié de partout !
Chacun peut comprendre et entendre de son voisin que c'est bien normal d'avoir des émotions, que celles-ci passent, se transforment, qu'on peut les vivre jusqu'au bout et les nommer.
Les enfants aiment aussi les dessiner, les colorier, tout en racontant une anecdote et en écoutant ce qui se dit, évitant ainsi de se trouver dans un face à face avec les autres et les adultes. Si chacun se plonge dans son ressenti, ils sont ensemble dans cet exercice, dans un côte à côte qui leur permet une tranquille distance avec les événements.

Soutenir

Pôle « Prévention, insertion, économie sociale et solidaire »

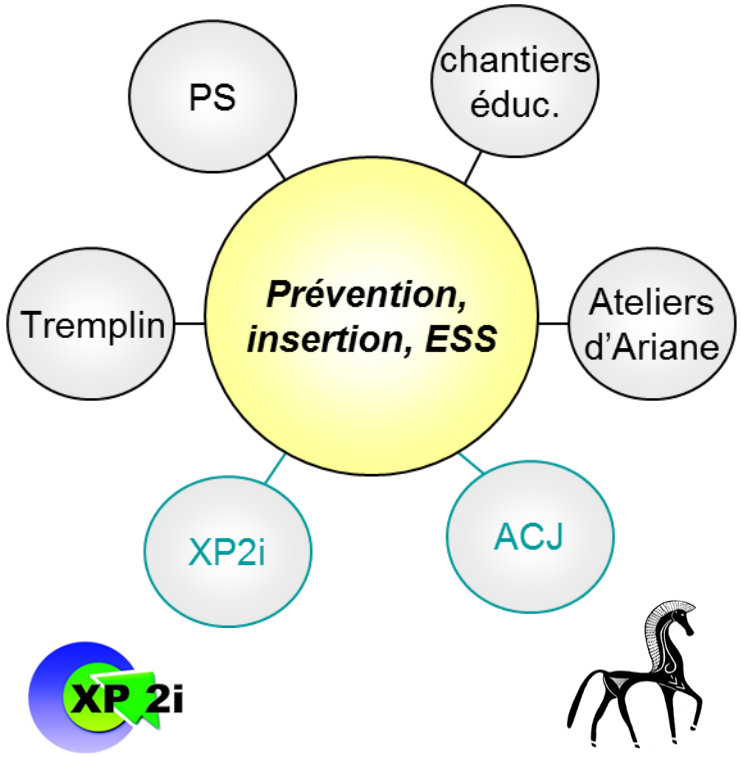

Les éducateurs de rue de la **Prévention Spécialisée** sont au contact des jeunes dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter leur marginalisation.

L'accueil de jour éducatif **Tremplin** accompagne des jeunes déscolarisés ou décrocheurs vers une réduction de leurs difficultés, en lien avec leurs parents.

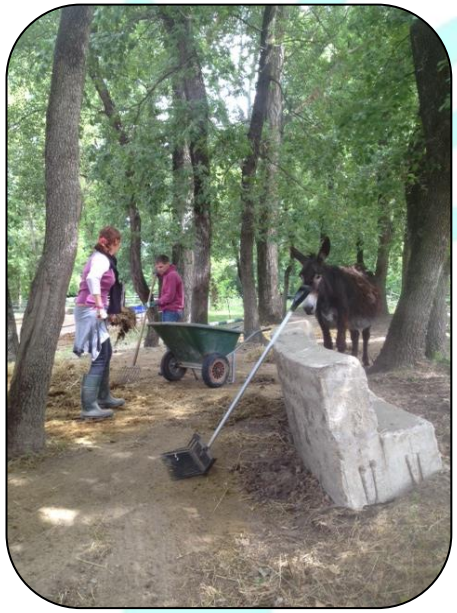

Le dispositif de raccrochage des **Ateliers d'Ariane**, les **chantiers éducatifs** et les chantiers d'insertion d'**XP2i**, le centre équestre des **Amis et Cavaliers du Jabron** sont autant d'outils au service de l'accès des jeunes au travail et à la formation, et de leur insertion sociale et professionnelle.

« L'homme est la seule créature qui soit susceptible d'éducation. Par éducation l'on entend les soins (le traitement, l'entretien) que réclame son enfance, la discipline qui le fait homme, enfin l'instruction avec la culture. Sous ce triple rapport, il est enfant, — élève, — et écolier. »

Emmanuel KANT, *Traité de pédagogie*, 1886

Prévention spécialisée

Les éducateurs de rue de la Prévention Spécialisée sont au contact des jeunes de 11 à 21 ans dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter les conduites à risques, les incivilités, la délinquance, le décrochage scolaire et la marginalisation des plus en difficulté ou en souffrance.

Le service est intervenu en 2015 sur une quarantaine de communes urbaines et rurales en Drôme et s'adapte aux besoins spécifiques de chaque territoire. Son intervention s'appuie sur 3 principes fondateurs : l'**anonymat** des jeunes et de leur famille, leur **libre adhésion**, l'**absence de mandat** administratif ou judiciaire.

Chiffres-clés

• Bénéficiaires : **1 030** jeunes, dont 2/3 accompagnés individuellement.

Faits notables

• 34 % de moins de 16 ans, 52 % de 16-20 ans, 14 % de 21-25 ans.
• 67 % des jeunes suivis étaient scolarisés, dont 42 % des 16-25 ans.
• Parmi ceux qui n'étaient plus scolarisés : 25 % étaient en formation ou en stage, 20 % en emploi (CDD, contrats aidés majoritairement), 55 % sans solution active ou dans une autre situation.
• Principales difficultés rencontrées : décrochage scolaire, inactivité et difficultés d'accès à l'emploi durable, précarité des jeunes adultes, souffrance psychologique.

Réalisations

Malgré un contexte difficile, les équipes d'éducateurs sont restées mobilisées. Leurs interventions ont été développées autour de 5 principaux axes : scolarité, santé, parentalité, insertion sociale et professionnelle des jeunes, sociabilités et lien social.
Les interventions misent en œuvre reposent sur la mobilisation des principaux outils de la prévention spécialisée : présence sociale de rue et au sein des structures partenaires, accompagnements socioéducatifs personnalisés, actions et activités collectives.

Enjeux et perspectives

Notre service a été durement impacté cette année par la décision prise par le Conseil Départemental, de recentrer l'action de la prévention spécialisée au sein des seuls quartiers prioritaires de la politique de la Ville, et ce à partir du 1er janvier 2016.
Une décision par ailleurs accompagnée d'une baisse importante du financement des postes, ce qui fragilise grandement notre service.
Ainsi, nous avons dû, au cours du dernier trimestre 2015, accompagner des professionnels mais également des familles et des jeunes qui ne pourront plus bénéficier de l'intervention de la « Prèv ». Le territoire de la CCVE, celui du CIPD de Portes-lès-Valence, celui de la communauté de communes Porte de DrômArdèche ont ainsi vu leurs équipes disparaitre au 1er janvier dernier. Par ailleurs, l'équipe de Prévention spécialisée de Crest et Aouste-sur-Sye et aujourd'hui devenue une équipe de médiation sociale composée de 2 professionnels et intervenant par ailleurs au sein des communes de Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre et Saillans.
Plus que jamais, et au regard du contexte, nous sommes convaincus de l'utilité sociale de la prévention spécialisée qui dispose d'importants atouts pour répondre aux besoins des territoires : des personnels formés et expérimentés ; une expérience de plus de 40 ans dans la conduite de projets, le partenariat et la collaboration avec les dispositifs publics ; un cadre d'intervention qui laisse des marges d'initiative ; un ancrage dans la vie sociale, locale et le monde associatif.

En 2016, l'équipe de prévention de Montélimar, celle de Romans, ainsi que l'équipe de médiation sociale du Crestois, resteront totalement mobilisées afin de faire la démonstration de cette utilité en répondant aux besoins des jeunes de ces territoires.

Date de création : **1974**

Habilitation : Arrêté d'habilitation du Président du Conseil Départemental en date du 2 avril 2014

Implantation géographique : Les équipes de Prévention Spécialisée interviennent sur 6 territoires drômois :

- la ville de Romans-sur-Isère
- les villes de Crest et Aouste-sur-Sye
- au sein du CIPD[1] de Portes-lès-Valence, les villes de Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Etoile et Portes-lès-Valence
- la ville de Montélimar
- la communauté de communes Porte de DromArdèche
- la communauté de commune du Val d'Eygues (Nyons et alentours)

Public :

- Catégories d'âge : 11-21 ans
- Caractéristiques sociales :
  - Jeunes dont les familles rencontrent des difficultés sociales et eux-mêmes confrontés à des situations d'exclusion
  - Jeunes « en errance », « SDF » et en rupture familiale, aux parcours chaotiques (dont d'anciennes prises en charge ASE ou PJJ)
  - Jeunes de milieux sociaux sans difficulté apparente mais qui manifestent des signes de mal-être, souvent en lien avec un contexte familial difficile et/ou conflictuel.

Ces catégories ne constituent pas des ensembles fermés ; dans la réalité, les frontières ne sont jamais nettes et, au cours des années, un même jeune peut passer de l'une à l'autre.

Missions : L'action du service vise à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes. Intervenant sans mandat nominatif, mais avec l'objectif d'obtenir l'adhésion des jeunes, l'action de la PS s'organise autour de plusieurs principes opérationnels consistant notamment à aller à la rencontre de son public au travers d'une présence sociale de rue, d'accompagnements socioéducatifs personnalisés, d'actions et activités collectives.

Objectifs de l'intervention :

- Prévenir les situations de rupture et d'exclusion vis-à-vis de la scolarité, de la formation et de l'emploi, et plus globalement du corps social en général (incivilités, discrimination...),
- Favoriser l'accès aux réponses de droit commun (aide sociale, santé, formation...),
- Contribuer à accroître, sur le territoire d'intervention et en partenariat avec d'autres acteurs, les ressources et réponses aux difficultés rencontrées par la jeunesse.

1) Scolarité

• Concertations et interventions au sein des collèges et lycées, notamment afin d'accompagner les élèves en difficulté avec le cadre scolaire.
• Mise en œuvre de **médiations avec les familles** : rôle d'interface entre l'établissement scolaire, la famille et l'enfant.
• Présence sociale régulière en périphérie, mais aussi au sein des établissements (principalement collèges, mais également lycées, plus rarement en primaire en ciblant les classes de CM2).
• Accompagnements individuels autour du sens de l'école, du projet scolaire, de l'orientation des élèves.
• Orientation et accompagnement vers des prises en charge en matière de **soutien solaire** (travail de mise en lien avec les structures d'animation socio-culturelle, les programmes de réussite éducative, les médiathèques…).
• Accompagnement des élèves au sein des Centres d'Information et d'Orientation (CIO), des chambres des métiers, des Centres de Formation et d'Apprentissage (CFA)…
• Accompagnement à la **recherche de stages** dans le cadre scolaire.
• Interventions en collège portant sur l'intégration des élèves dès la classe de 6ème.

2) Santé

• De nombreuses **interventions en milieu scolaire** : vie affective et sexualité, conduites à risques et addictions (ces interventions concernent l'ensemble des territoires, et touchent encore cette année plusieurs centaines d'élèves de collèges).
• Accompagnements personnalisés orientés sur la promotion de la santé et/ou l'accès aux soins.
• Présence ponctuelle en **milieu festif**, à l'exemple du festival des « Oreilles du Renard » : Une maraude sur le site du festival a permis de prévenir des conséquences liées aux phénomènes d'alcoolisation et d'orienter vers les professionnels du soin.
• Utilisation de **stands mobiles de promotion de la santé** (charrette, chariots et autres stands). Cet outil, développé initialement par l'équipe de Crest, a continué à se développer en 2014, au sein du canton de Portes-Lès-Valence et au sein de la CCVE (Nyonsais).
• Animation de stands autour de la thématique « conduites à risques » dans le cadre de la semaine de la prévention routière.

3) Parentalité

• Rencontres quotidiennes des parents dans l'espace public (proximité des écoles, structures d'animation, commerces, évènements festifs du quartier).
• **Rencontres personnalisées au domicile** et dans nos locaux (parfois sur rendez-vous, mais très fréquemment de manière spontanée).
• Accompagnements et médiations des équipes éducatives auprès des établissements scolaires, notamment lors des **conseils de discipline**.
• Intervention au sein du canton de Portes-Lès-Valence du **bus « le Lézard »**, outil permettant de tisser des liens avec les parents, et d'aborder ainsi les sujets qui les préoccupent.
• A raison de 2 demi-journées par semaine, animation par l'équipe de Romans d'un lieu permettant **l'accueil des mères et femmes** du quartier de la Monnaie, « La Croisée des chemins ».
• Organisation de sorties entre pères et fils à Romans.

4) Insertion sociale et professionnelle

• Accompagnements personnalisés destinés aux 16-25 ans : accompagnement vers les missions locales, les employeurs, les associations intermédiaires, les formations…
• 89 jeunes drômois ont bénéficié cette année de 168 contrats de travail dans le cadre des **chantiers éducatifs** portés par nos équipes de prévention spécialisée.
• Accompagnements aux différents forums des métiers et rencontres avec des employeurs.
• **Préparation aux entretiens** d'embauche, aide à la rédaction des CV, conseils (il est souvent nécessaire de réassurer ces jeunes quant à leurs capacités et leurs potentialités).
• **Mises en stage** (conventions de stages produites par la Sauvegarde 26).
• Accompagnements portant sur les questions d'**accès au logement**, en lien notamment avec les Comités Locaux pour le Logement Autonome des jeunes (CLLAJ), les Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT), les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).
• Action des **Ateliers d'Ariane** (23 jeunes bénéficiaires).

5) Sociabilité et lien social

• Le « travail de rue » permet d'aller à la rencontre des jeunes dans une perspective d'accompagnement, mais il participe également à la production du lien social, en aménageant des espaces de parole favorisant un **apaisement des tensions** pouvant s'exprimer au sein du territoire.
• Nombreuses activités collectives, généralement mises en œuvre en partenariat avec les structures d'animation : sorties, mini-camps, jeux « bas d'immeuble » (Montélimar), et Service Volontaire Européen (un séjour de 15 jours en Macédoine conduit par l'équipe de Romans cette année).
• Action visant à développer le « mieux vivre ensemble », la gestion des conflits et la médiation scolaire (CCVE et Montélimar notamment).
• Action « 13/18 questions de justices », visant à sensibiliser les adolescents sur leurs droits, mais également leurs devoirs (une centaine d'élèves ont bénéficié de ces interventions à Romans cette année).

Le Projet Lab'Elles :

Constatant qu'il était de plus en plus difficile d'entrer en relation avec les adolescentes du territoire, du fait de leur quasi absence au sein de l'espace public, l'équipe de Romans a sollicité une étudiante-stagiaire en licence professionnelle « intervention sociale ».

Au regard des interrogations de l'équipe, un diagnostic a ainsi vu le jour et a montré que si « l'entre soi de même sexe » est normal à l'adolescence, il est ici renforcé par des codes culturels portés par les familles et venant faire pression sur les adolescentes.

Des éléments recueillis, des préconisations ont été élaborées en associant à la réflexion tout à la fois les jeunes filles, leurs parents, les éducateurs et des partenaires du territoire.

Des échanges produits, le projet Lab'Elles est né, en étroite collaboration avec la Maison Citoyenne Noël GUICHARD.

Le Lab'Elles, c'est un lieu pour les filles, situé dans un appartement. Les adolescentes romanaises âgées de 14 à 22 ans peuvent venir y faire leurs devoirs, y trouver une écoute, y construire des projets : sorties culturelles, éducation à la citoyenneté, insertion professionnelle etc.

Le lieu est ouvert tous les mercredis de 17h à 19h et les vendredis de 18h à 20h depuis le mois d'octobre 2015.

Tremplin

Tremplin est un service d'accueil de jour (SAJ) intervenant dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative, ou d'une mesure pénale. A partir de 2 lieux d'accueil et d'activités situés à Valence et à Puygiron (près de Montélimar), Tremplin accompagne chaque jeune individuellement dans un espace de travail collectif. Les parents sont étroitement associés au projet de leur enfant.

Chiffres-clés

• Nombre de journées : 5 714, dont 5 008 pour le Département de la Drôme.
• Taux d'occupation : 90,29 %
• Nombre de bénéficiaires : **35**.
• 25 candidatures pour 19 admissions (76 %).

Faits notables

• 75 % de garçons et 25 % de filles.
• Age moyen : 15 ans à Tremplin nord ; 14,45 ans à Tremplin sud.
• Origine géographique - Tremplin nord : 21 de Valence et environs, 3 de Romans et environs; Tremplin sud : 5 de Montélimar et environs, 5 du Sud-Drôme, 1 d'un autre département.
• Objectifs du placement : remobilisation personnelle pour faciliter l'orientation, travail sur les compétences relationnelles (aux pairs, à l'adulte, au cadre, à la loi…), reprise de rythmes structurés.
• Durée moyenne du placement – Tremplin nord : 8 mois ; Tremplin sud : 10 mois et demi.
• Stages en entreprise: 8 jeunes de Tremplin nord et 5 jeunes de Tremplin sud, pour une vingtaine de stages au total.

Réalisations

• Evaluation interne et plan d'amélioration continue de la qualité.
• Un nouveau projet de service a été établi.
• Un premier "comité technique" associant les partenaires a été mis en œuvre en décembre 2015 à Puygiron.
• Activités liées à la citoyenneté et au vivre ensemble : Audiences correctionnelles au TGI de Valence; partenariat avec le Domaine du Plovier (aide aux résidents handicapés moteurs pour un atelier peinture) ; participation à la Course du Cœur (conduite de vélos adaptés permettant à 4 personnes handicapées de participer à la course); partage de temps de sport adapté avec les salariés de l'ESAT.
• Activités sportives, de bien-être et de découverte culturelle : boxe, musculation, badminton, foot, rugby, course, équitation adaptée (avec ACJ), séances de massage par un naturopathe et 1 journée au festival du court-métrage d'Annecy.
• Découverte de l'environnement socio-professionnel : visites du CIO, de la Mission Locale, de l'AFPA, visites d'entreprises et enquêtes métiers ; préparation et vente de confiserie, buffets, entretien du jardin, création de meubles…
• Atelier savoirs de base et apprentissages : remobilisation scolaire à partir des projets en cours (chantiers notamment).

Enjeux et perspectives

Evolutions envisagées pour 2016 : rendre plus lisibles les accompagnements, travailler davantage en transversalité et structurer le panel d'activités proposées en 8 modules complémentaires : diagnostic personnalisé, santé et prévention des risques, savoirs de base et TIC, citoyenneté, orientation et découverte de l'environnement professionnel, soutien à la parentalité, sport et mieux-être, accompagnement socio-éducatif individualisé.
L'évaluation externe aura lieu en mai 2016.

Date de création : **2007**

Localisation géographique :
Tremplin nord : 54 rue Roberval - 26000 VALENCE
Tremplin sud : Centre du Jabron - Quartier Bégure - 26160 PUYGIRON (près de Montélimar).

Habilitation : par le Conseil Départemental et la PJJ au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et des articles 375 à 375-8 du Code civil relatifs à l'assistance éducative.

Public : adolescents âgés de 12 à 18 ans en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire, ayant des rapports difficiles avec la scolarité et les adultes chargés de leur éducation (non-respect des règles et des limites, instabilité, manque de confiance…), souvent accompagnés de difficultés d'apprentissage ou de rupture scolaire, et présentant fréquemment des problèmes de comportement.

Missions : Apporter aux jeunes accompagnés un soutien éducatif renforcé pouvant contribuer à éviter un accueil continu (placement avec hébergement). La famille est accompagnée dans l'exercice de sa fonction parentale.
Par la mise en œuvre d'une prise en charge diversifiée et personnalisée, Tremplin permet d'opérer un **réaménagement des rapports** que l'adolescent entretien avec son environnement, ainsi qu'une **remobilisation** visant idéalement à une réintégration ou intégration dans un cursus scolaire ou de formation.

Objectifs de la prise en charge :

- Sur la base d'une analyse globale de la situation du jeune, de ses besoins, de ses ressources, **l'accompagner progressivement dans la réduction des difficultés** qu'il rencontre sur le plan éducatif, de la santé (tant physique que psychologique), de son inclusion sociale (accès à l'instruction, à la formation, à la culture, à la citoyenneté…).
- Du fait de la mise en place d'un espace de vie rassurant et d'un large panel d'activités supports l'amener à **s'apaiser, se reconstruire, se socialiser**.
- Par des rencontres et des échanges réguliers**, aider les parents** à apporter des réponses adaptées aux besoins de leur enfant.

* PSC1 : prévention et secours civique de niveau 1

Ateliers d'Ariane

Chiffres-clés

• 37 jeunes orientés vers l'action.
• Nombre de bénéficiaires : **23** jeunes ont démarré un accompagnement (62 %), dont 15 filles et 8 garçons.

Faits notables

• Service orienteur : MDA (1), PJJ (2 pour 1), Lycée (3 pour 2) mission locale (15 pour 9), SEAD (10 pour 6), CIO (3 pour 2), autres (3 pour 2).
• Moyenne d'âge : 17 ans et 5 mois.
• Origine géographique : 12 de Valence, 3 de Portes-Lès-Valence, 3 de Bourg-Lès-Valence, 2 de Chabeuil, 1 de Tournon, 1 de Saint-Peray et 1 de Montélier.
• 7 en lien avec les éducateurs de prévention spécialisée, 15 en mesure de suivi de protection de l'enfance et 6 en suivi ordonnance 45.
• Temps de déscolarisation : > 2 ans(4), 1 à 2 ans (3), 6 à 12 mois (8), < 6 mois (5).
• Durée moyenne du parcours : 14 semaines.
• Situation à l'issue du parcours : 4 en recherche directe d'emploi, 4 en emploi de moins de 6 mois, 3 en recherche d'apprentissage, 3 abandons, 3 en formation, 1 reprise d'apprentissages scolaires via Acadomia, 1 Civis, 1 attente régularisation papiers, 1 attente d'affectation Ulis, 2 autres (départ du département. Incarcération).

Réalisations

• Activités de mobilisation : Interviews métiers, rencontres de professionnels et visites d'entreprises, visites de centres de formation, relations médias (émission de radio, reportage télé…).
• Activités culturelles et sportives (Musée de Valence,…), activités créatives et d'expression (création d'un showroom, création d'un blog…).
• Lien aux parents et aux travailleurs sociaux identifiés.
• Chantiers : peinture, débarrassage, terrasse, épuration des blés, traçage de places de parking, entretien des locaux, jardins et potagers...
• Partenariats : Mission Locale, E2C*, Tempo, UEAJ, Lycée du Val de Drôme et Lycée du Valentin, CIO, Fondation des Apprentis d'Auteuil (accès au réseau formation, interventions d'une conseillère en insertion professionnelle et constitution d'un réseau d'entreprises), le Groupe Archer, différents services de la SEAD, Plateforme de raccrochage du territoire.
• Ouverture sur l'environnement social et culturel: interventions du CIDFF, participation aux ateliers mis en place par la mission locale, intervention de l'association Tempo, découverte de la Ressourcerie Verte (Romans), création d'un nouveau blog :
http://ateliersarianevalence.jimdo.com/
création d'un showroom, visite de l'école des beaux-arts de Valence.

* E2C : Ecole de la Deuxième Chance

Enjeux et perspectives

Renforcer les ponts entre les ateliers et le secteur de l'Insertion par l'activité économique, notamment le groupe Archer et l'association AIRE.

Sensibiliser les entreprises pour faciliter l'accès des jeunes à des périodes de stage, mobiliser avec l'appui de nos partenaires et les réseaux existants.

Soutenir et renforcer le travail de prévention en lien avec le réseau de partenaires extérieurs dans le champ de l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à la mobilité.

Renforcer le lien avec la Mission Locale (CIVIS, garantie jeunes, FAJ…).

Sauvegarde 26 ENFANCE & ADOLESCENCE

Date de création : **septembre 2013**, en collaboration avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil

Cadre : Financement de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du plan régional en faveur des jeunes pour le raccrochage en formation et pour l'emploi. Cofinancement du Conseil Départemental de la Drôme et du Fonds Social Européen.

Localisation : Valence

Public : Jeunes de 16 à 25 ans résidant sur l'agglomération valentinoise, sortis des dispositifs de formation sans qualification ni diplôme, sans emploi et en marge de tout dispositif d'insertion.

Missions :
• Remobiliser durablement les jeunes sur un projet d'insertion par une approche globale
• Assurer la continuité des parcours grâce à un travail partenarial maillé
• Raccrocher les jeunes aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle de droit commun, et /ou favoriser leur accès à l'emploi, par un travail maillé et en relais avec les différents acteurs du territoire.

Objectifs :
• Proposer des situations de valorisation des potentiels par différentes modalités de mise en activité (chantiers, activités de communication par des formes variées, entretiens individuels ...)
• Accompagner le jeune dans la découverte de l'environnement socioprofessionnel et favoriser son inscription dans celui-ci
• Rendre chaque jeune acteur de son parcours en co-construisant les étapes et leur évaluation.

APPRENTIS D'AUTEUIL

Le « Laboratoire » des Ateliers d'Ariane, pour chercher et trouver des ressources dans les matières et en chacun de nous… Place à la créativité !

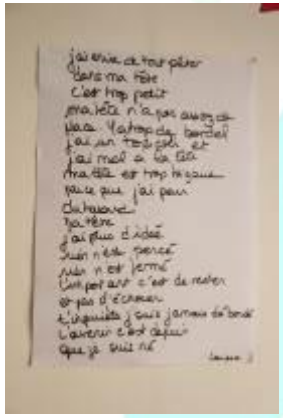

On n'a pas encore tout essayé mais on y travaille tous les jours…

Chantiers éducatifs

Cadre légal :
Activité portée par la **Prévention Spécialisée** et **XP2i**, association intermédiaire depuis **2006**.

Public :
Filles et garçons de 14 à 16 ans (législation particulière) et de 16 à 25 ans.

Mission :
Accueil, accompagnement et mise à disposition à titre onéreux de jeunes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Objectifs :
- Remobilisation, évaluation des compétences et de l'implication personnelles
- Rémunération, renforcement de l'estime de soi et des savoir-faire
- Insertion socioprofessionnelle et accompagnement à l'emploi.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : **89**.
- 41 chantiers, 168 contrats de travail, 2 211 heures.

Faits notables

- 57 garçons et 32 filles.
- Origine géographique: Crest, Montélimar, Val d'Eygues, Romans, Portes les Valence, Communauté de communes Porte de Drômardèche.
- Situation sociale : la quasi-intégralité des jeunes n'étaient ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi.

Réalisations

- Subventions obtenues du FIPD et dans le cadre du Contrat de Ville de Montélimar.
- Encadrement : 16 chantiers ont été encadrés par l'équipe de Prévention de Montélimar, 1 par l'équipe de Nyons, 2 par l'équipe de Prévention de Crest-Aouste, 2 par l'équipe du CIPD de Portes-lès-Valence et 8 semaines de chantiers par l'équipe de Romans.
- Nature des chantiers : 11 chantiers de débarrassage d'encombrants, de nettoyage et de petits travaux de manutention, 9 chantiers cuisine (préparer, dresser et assurer le service de lunchs), 8 chantiers bâtiment (réfection de classes au sein du lycée du Val de Drôme, peintures de places de parking avec le bailleur Montélimar Habitat et peinture en extérieur d'un transformateur ERDF à St Vallier), divers petits travaux de peinture et d'entretien des espaces verts, 1 chantier agricole, 1 chantier de balisage de chemin de randonnée.
- Clients : Département de la Drôme, Municipalités de Beauvallon et Aouste sur Sye, ERDF, Sud Génération Semences, la communauté d'agglomération Montélimar-Sésame, le CCAS de Nyons, le Lycée du Val de Drôme, les Apprentis d'Auteuil, les ML de la Drôme provençale et des portes de provence, Montélimar Habitat, Diaconat Protestant, SPIP, les Portes de l'Emploi, Emploi Solidaire, le Comité Départemental de randonnée pédestre de la Drôme et le SAMU Social de Montélimar.

Modalités pratiques

Dans un premier temps, un **devis** est établi et présenté au client pour acceptation et signature.
Une fois l'activité réalisée, une **facturation** au client est effectuée par la prévention spécialisée (prise en compte du travail des jeunes mais aussi de l'encadrement technique, des éventuels matériaux et du matériel nécessaire aux travaux). XP2i facture à la prévention spécialisée le coût des charges salariales, ainsi que des frais de gestion et d'assurance.
L'**encadrement éducatif** assuré par les équipes de prévention spécialisée n'est pas facturé : l'outil « chantier » est partie intégrante des supports utilisés. Les salaires sont donc pris en charge dans le cadre du financement global des actions de prévention spécialisée.

La partie se joue donc à 3 :

- **Le service de prévention spécialisée** qui gère l'activité « chantiers éducatifs »,
- **le client** qui bénéficie de la prestation,
- **XP2i** qui assure la fonction employeur et met les jeunes salariés à disposition de la prévention spécialisée, gestionnaire du chantier.

Enjeux et perspectives

Les chantiers éducatifs constituent un premier niveau de réponse, adapté aux besoins comme à la demande des jeunes les plus éloignés de l'emploi. A l'inverse d'autres départements, ils sont encore peu développés en Drôme.
Objectifs 2016 : maintenir cette activité malgré la diminution des postes d'éducateurs de prévention spécialisée, faire connaître les chantiers et les promouvoir auprès de partenaires potentiels (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, établissements publics, entreprises, personnes privées…), continuer à en structurer l'organisation.

Dispositif Territorial Sud (DTS)

PÔLE TERRITORIAL
MONTÉLIMAR - PUYGIRON

Le DTS regroupe et coordonne les activités basées à Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar) :

- CER
- Tremplin (antenne Sud)
- XP2i – ateliers et chantiers d'insertion
- Amis et Cavaliers du Jabron (ACJ) – centre équestre

Sa vocation : promouvoir l'**ancrage territorial** et l'articulation avec l'ensemble des services implantés localement (Prévention spécialisée, AEMO et SIE).

En 2015, le DTS a développé plusieurs projets portés conjointement par la Sauvegarde 26, XP2i et ACJ :

- Placement extérieur de jeunes détenus
- Séjours de rupture

« Nous portons tous la trace du regard qui s'est posé sur nous quand nous étions enfants ou adolescents. Nous la portons sur nous, oui, comme une tache que seules quelques personnes peuvent voir. »

Delphine DE VIGAN,
D'après une histoire vraie, 2015

Ateliers et chantiers d'insertion

Activité de l'association filiale XP2i

Chiffres-clés

• Nombre de bénéficiaires : **47**.
• Répartis de manière quasiment équitable entre le chantier « Palefrenerie et services » 24 salariés et 23 pour « Bâtiments et Environnement ».
• 31 demandes (fiches de prescription) pour 20 admissions (65 %).
• 49 % sur le chantier « Bâtiments et Environnement », 51 % sur « Palefrenerie et services ».

Faits notables

• Contrats de 6 mois en moyenne renouvelables jusqu'à 2 ans.
• Une majorité d'hommes : 87 %, pourcentage identique à 2014. Les femmes travaillent toutes sur le chantier Palefrenerie.
• Age moyen : Presque 30 ans contre 26 ans en 2014, répartis dans une large fourchette de 18 à plus de 60 ans.
• Origine des candidatures : territoire de Montélimar (Communauté d'Agglomération Montélimar-Sésame, Communauté de communes Pays de Marsanne et Communauté de communes du Pays de Dieulefit).
• Types de prise en charge : 12 RSA venant de Pôle Emploi, 31 jeunes orientés par la Mission Locale, 4 bénéficiaires de l'ASS.
• Plus de 23 % des salariés bénéficient d'un suivi judiciaire par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) –
• Motifs du suivi : sans emploi, rupture sociale et familiale, difficulté de socialisation, conduites additives, absence de qualification et de formation, problèmes de santé.
• Sorties de chantier : considérées comme positives : 26 % emploi durable : 10 % (CDI et CDD) ; 6% en emploi de transition (Emploi d'Avenir, CDD) et 10 % (emploi saisonnier) ;
• près de la moitié des salariés a fait une immersion en entreprise ou suivi une session de formation (Cacès 1 3 5, maître de maison, métiers de la forêt, hygiène alimentaire, soins à la personne).

Réalisations

• Nous avons soutenu notre effort d'ouverture sur le territoire en maintenant tout au long de l'année une activité en prestations extérieures notamment auprès de nouveaux clients (Diaconat Protestant etc.).
• L'activité Palefrenerie & services permet de maintenir un centre équestre de qualité avec un souci constant de soigner avec respect les équidés du club et de propriétaires.
• Un artiste accompagné de plusieurs salariés XP2i ont travaillé, sur plusieurs séances à la réalisation d'un totem en bois. Cette œuvre d'art a été présentée à la journée porte ouverte du DTS en juin 2016.
• XP2i reste un membre actif du collectif emploi solidaire, association regroupant une vingtaine de structures. Membre du bureau, nous nous impliquons dans la réflexion globale liée à la problématique actuelle dans le champ de l'insertion par l'activité économique.

Enjeux et perspectives

Suite une décision du conseil d'administration, nous avons fait le choix de diminuer les effectifs de l'ACI. En 2016, nous mutualiserons les deux chantiers d'insertion. L'activité en environnement et bâtiments rejoint le chantier Jabron Palefrenerie et services.

Face à la baisse drastique des financements publics, une réflexion est engagée avec d'autres associations ouvrant sur le territoire sud-Drôme, dans le champ de l'insertion par l'activité économique, afin d'envisager des mutualisations et du développement économique. A ce titre, un DLA (dispositif local d'accompagnement) doit être lancé avant la fin du premier semestre.

Histoire :
L'association filiale **XP2i** a été créée en **1994** pour gérer des activités d'insertion professionnelle. Elle est le cadre légal des chantiers d'insertion organisés sur le site de Puygiron.
Le nom « XP2i » vient des mots « expédition, incinérateurs et insertion ». A son origine, l'association créait des incinérateurs à destination des refuges de haute montagne et de dispensaires de soins hospitaliers à l'étranger (Albanie, Maroc, Tanzanie…)

Missions :
Les ateliers et chantiers d'insertion ont pour vocation d'accueillir des publics en grande difficulté sociale, orientés par Pôle Emploi et la Mission Locale. Les salariés en insertion signent un contrat aidé de 6 mois qui peut se prolonger pour 24 mois.

Organisation :
Créée initialement sous forme de chantier polyvalent, l'activité d'insertion comprend aujourd'hui 2 chantiers :
• « **Palefrenerie & Services** » : soins aux équidés du centre équestre, pansage, nourrissage, entretien des boxes et parcs, entretien du site et prestations de service extérieures
• « **Environnement & Bâtiments** » : entretien d'espaces verts, berges de rivière et surfaces boisées, entretien et second œuvre du bâtiment (peinture, cloisons sèches, électricité, plomberie, maçonnerie et petit terrassement, enduits de façades…)

Public :
Jeunes (18-24 ans) et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (à partir de 25 ans).

Objectifs :
• Retour à un emploi durable
• Accès à la formation
• Redécouverte du monde du travail (rythme, assiduité, savoir-être…)

* IAE : insertion par l'activité économique

Placement extérieur de jeunes détenus

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 794.
- Nombre de bénéficiaires : **9**.
- 28 demandes d'admission sur le dernier trimestre 2015.

Faits notables

- 8 hommes, 1 femme.
- Age moyen : 21 ans.
- Origine géographique : 1 de Pierrelatte, 2 de Valence, 2 de Montélimar, 1 de Crest, 1 de Romans, 1 de Privas et 1 de Marseille.
- Etablissements de provenance des candidatures : Maison d'Arrêt de Valence, de Privas, de Nîmes, centres pénitentiaires de Saint-Quentin-Fallavier et Salon de Provence, de Béziers.
- Antécédents judiciaires : 3 ayant eu un placement PJJ (CEF ou CER) et 5 placements ASE.
- Niveau scolaire : 1 analphabète, 6 ont arrêté l'école avant 16 ans et 2 en CAP.
- Situation familiale : séparation parentale, difficultés familiales (père absent ou violent, relation conflictuelle entre les parents).
- Durée moyenne de placement : 5 mois et demi.

Réalisations

- L'accompagnement social et professionnel peut se prolonger après le placement. Le détenu peut notamment poursuivre son contrat de travail au sein des chantiers d'insertion. A la fin du placement, le jeune reste suivi par le SPIP dans le cadre de diverses mesures (sursis mise à l'épreuve par exemple).
- Une convention partenariale a été signée en juin entre la Sauvegarde 26 et la DIRSPIP pour l'accueil de 5 placements extérieurs.
- Un bilan de l'action s'est déroulé conjointement avec la DDSPIP en octobre afin d'évaluer l'action.

Enjeux et perspectives

Avec l'arrivée des nouveaux Juges d'application des peines au TGI de Valence, nous sommes de plus en plus sollicités afin d'étudier de nouvelles admissions. Un lancement de l'action en nord-Drôme devrait débuter en début d'année.

Un COPIL est programmé fin 2016 afin d'évaluer avec le SPIP et nos partenaires l'efficience et la pertinence de cette action voire de dégager des axes de développement.

Nous souhaitons développer un partenariat local avec une association humanitaire favorisant ainsi la participation des placements extérieurs dans une action bénévole. Les objectifs étant de rompre l'isolement social de ces personnes.

Histoire : Ce service a été créé en **juillet 2014**, avec l'accueil d'un premier jeune détenu, à partir d'un partenariat établi avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et suite à la réponse de la SEAD a un appel à projet de la Fondation de France.

Localisation géographique : Centre du Jabron à Puygiron (DTS).

Cadre légal : Justice pénale des majeurs. Le placement extérieur est un aménagement de peine qui fait suite à une demande motivée du détenu validée par le Juge d'Application des Peines.

Public : Jeunes détenus de 18 à 25 ans originaires de la Drôme.

Missions : Offre d'accueil, d'hébergement et d'appui à une démarche d'insertion dans le cadre d'un placement extérieur. Dispositif original axé sur l'insertion professionnelle, la médiation animale, le soutien psychologique et le renforcement de l'accompagnement social.

Objectifs :

- Préparation de la sortie de détention dans le cadre d'un placement extérieur
- Mise en place d'un projet de réinsertion globale pour le jeune détenu visant son autonomie à travers la gestion d'un logement, un accompagnement social et professionnel renforcé, et la mise en place d'activités favorisant une remobilisation psychologique et sociale (équitation adaptée, suivi psychologique).

« Lorsqu'un enfant tombe et pleure, ce n'est pas grave.
C'est quand il ne pleure pas que cela devient sérieux. »

Gilles LEGARDINIER, *Et soudain tout change*, 2013

Séjours de rupture

avec l'association filiale
Les Amis et Cavaliers du Jabron

Sauvegarde 26 ENFANCE & ADOLESCENCE

La devise d'ACJ :

« Partage ta chance ! »

Séjours de rupture

Date de création : 2014

Cadre légal : cette activité relève de la protection de l'enfance au titre de l'article 375 du code civil.

Public : Adolescents de 14 à 18 ans accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance

Missions : Au sein d'une structure rassurante, le séjour de rupture doit permettre au jeune accueilli de « se poser » psychiquement et de découvrir une autre manière de vivre, dans le respect des règles et d'autrui.

Objectifs :
Remobiliser, faire réfléchir le jeune sur son histoire personnelle et familiale, apaiser un climat conflictuel et repartir vers un projet de vie réfléchi et travaillé. Le séjour de rupture doit être un tremplin pour un nouveau départ.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 246
- Nombre de bénéficiaires : **6**

Faits notables

- 5 garçons, 1 fille.
- Age : de 15 à 17 ans.
- Origine de la candidature : Les Deux-Sèvres (3), Vaucluse (1), Ardèche (1), Drôme (1).
- Suivi immédiatement antérieur : placement ASE en famille d'accueil.
- Motifs du placement : mise en échec des différents placements en familles d'accueil et structures d'hébergement de son département d'origine.

Réalisations

- Le séjour de rupture offre au jeune en difficulté un cadre accueillant, sécurisant et bienveillant, un environnement privilégié permettant de rompre avec son quotidien pour se découvrir autrement. Il permet également une confrontation à une culture et à des modes de vie différents, qui peut être l'occasion d'un regard posé sur son propre fonctionnement et d'une ouverture sur des perspectives nouvelles.
- Le suivi proposé s'appuie sur les diverses compétences du DTS : hébergement en famille de parrainage, équitation adaptée, soin psychologique, insertion socioprofessionnelle et accompagnement éducatif renforcé.
- Le projet de service est en cours d'écriture.

Enjeux et perspectives

Cette activité répond à un important besoin social des services ASE et du secteur associatif dans la gestion des crises pour les mineurs placés en grande difficulté.
Il s'agira en 2016 de poursuivre la structuration de cette activité, afin d'être en capacité de répondre aux sollicitations sans surcharger l'ensemble des services impliqués dans le dispositif.
L'ouverture vers des ITEP de départements voisins est envisagée.

Amis et Cavaliers du Jabron

Date de création : Pour l'association filiale « ACJ » : 1er janvier 2000. Le centre a été créé par la Prévention Spécialisée en 1980 sous le nom de « Jabron Loisirs ».

Localisation : Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar)

Public : Tout public à partir de 4 ans

Double mission :
- **sportive** : à ce titre ACJ est un centre équestre comme les autres, accueillant tout cavalier désireux de découvrir le monde équestre en médiation animale, loisirs et compétition
- **sociale** : accueil en équitation adaptée de jeunes en difficulté sociale, familiale ou scolaire, et de personnes porteuses de handicap.

Objectifs :
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les différents publics, promouvoir la cohésion sociale et la mixité
- Permettre la pratique équestre au plus grand nombre.

Placement extérieur de jeunes détenus

« Je suis sorti de détention en avril 2015 pour pouvoir effectuer mon placement extérieur durant une période de quatre mois. Avec le placement m'attendait un travail au sein du centre équestre du Jabron en tant que palefrenier. Une expérience nouvelle pour moi, qui m'a appris beaucoup sur les chevaux. Le placement m'a permis de reprendre ma vie en main correctement et dans les règles. J'ai eu beaucoup de soutien de la part de la Sauvegarde qui m'a aidé à garder le cap. Tout ça pour moi et cela a été une bonne chose et une nouvelle chance dans ma vie. »

Julien, 22 ans

« Depuis que je suis en placement extérieur au centre équestre du Jabron à Puygiron, j'ai pu commencer ma réinsertion dans la vie active avec un métier qui me plait. C'est un travail en extérieur qui est passionnant. Mon placement m'a permis d'avoir une autonomie. Dans ce travail, je me sens valorisée et je demande souvent des conseils pour m'améliorer. Pour l'instant, tout me convient, que ce soit au travail ou en équitation.

J'espère que le ressenti de mon bien-être est réciproque avec mes responsables ».

Laëtitia, 21 ans

Séjour de rupture

Dorian est âgé de 14 ans et demi lorsqu'il est accueilli par nos services dans le cadre d'un séjour de rupture. Il arrive d'un département éloigné de 600 km de la Drôme.

Suite à un signalement en 2007 dénonçant des carences éducatives, une ambiance familiale conflictuelle, une problématique d'alcoolisation de sa mère et une place de substitut maternel de l'ainée des enfants, une mesure d'IOE a été ordonnée au profit des trois enfants de la fratrie. Une mesure d'AEMO a été prononcée en 2009 au bénéfice de Dorian et de sa sœur (l'ainée étant devenue majeure). La mesure a été renouvelée chaque année jusqu'en 2015, date à laquelle le juge a ordonné la mainlevée au motif que la mère avait entendu la nécessité de poser un cadre adapté à son fils.

Un nouveau signalement a eu lieu en octobre 2015, car de nouveaux faits inquiétants se sont déroulés, Dorian se mettant en danger. Le jeune homme est complètement déscolarisé suite à un conseil de discipline ayant ordonné son exclusion. Il est en errance d'une ville à l'autre du département. Il a été interpellé pour des faits de vols et de dégradation. Dorian pose des actes de délinquance et tend vers des conduites à risque qui manifestent son grand mal-être.

Lorsqu'il arrive à Puygiron, le jeune se montre réservé et inquiet. Mais très rapidement il s'adapte à son séjour, à la famille de parrainage ; il respecte sans problème le cadre qui lui est posé et participe avec entrain aux ateliers qui lui sont proposés : équitation adaptée, médiation canine, art-thérapie, sport avec un coach dans une salle de sport.

En fin de séjour, il valide avec succès ses Galops 1 et 2 de cavalier, tant en pratique qu'en théorie, partie plus scolaire, qui révèle sa motivation dans les apprentissages lorsqu'il a un objectif.

Au cours de son séjour de trois semaines à Puygiron, Dorian a pris le temps de réfléchir avec son éducatrice sur les actes qu'il a posés : il est parfaitement conscient de l'influence de son environnement sur ses actes. Il repart de Puygiron avec une certaine appréhension, mais ce séjour lui a permis de s'apaiser, et constitue peut-être pour lui la chance d'un nouveau départ...

COORDONNÉES des SERVICES

Accueil Écoute et Médiation Familiale (AEMF) – Espace Rencontre	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 82 19 04 fax : 04 75 43 80 21	aemf@adsea26.org
Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) – Service d'Accompagnement Éducatif de Proximité (SASEP)	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 82 66 20 fax : 04 75 55 01 93	aemo@adsea26.org
Administrateurs ad hoc	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 82 66 20 fax : 04 75 55 01 93	adhoc@adsea26.org
Amis et Cavaliers du Jabron	Chemin de la Tuilière 26160 PUYGIRON	tél : 04 75 53 90 56 fax : 04 75 53 81 75	jabron@adsea26.org
Centre Éducatif Fermé (CEF)	1 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 86 00 16 fax : 04 75 42 42 19	cef@adsea26.org
Centre Éducatif Renforcé (CER)	Chemin de la Tuilière 26160 PUYGIRON	tél : 04 75 53 95 81 fax : 04 74 53 81 75	cer@adsea26.org
Centre d'Hébergement Diversifié (CHD)	1 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 25 92 54 fax : 04 75 25 92 58	chd@adsea26.org
Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS)	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 43 80 20 fax : 04 75 43 80 21	cpfs@adsea26.org
Prévention Spécialisée (PS) – Chantiers éducatifs	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 78 53 30 fax : 04 75 42 43 53	prevention@adsea26.org
Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs (SAGAJM)	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 82 86 84 fax : 04 75 44 45 32	sagajm@adsea26.org
Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial (SAPMF)	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 82 86 84 fax : 04 75 44 45 32	sapmf@adsea26.org
Service Central Administratif et de Gestion (SCAG)	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 82 19 00 fax : 04 75 55 79 67	contact@adsea26.org
Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Éducative (SCOPE)	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 82 19 04 fax : 04 75 82 82 03	aemf@adsea26.org
Service d'Investigations Éducatives (SIE)	238 rue Barnave 26000 VALENCE	tél : 04 75 43 94 30 / 32 fax : 04 75 43 94 31	sis@adsea26.org
Tremplin – Accueil de jour	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 82 86 84 fax : 04 75 44 45 32	tremplin@adsea26.org
Villas éducatives et hébergement diversifié	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 42 14 29 fax : 04 75 42 61 28	feducatif@adsea26.org
XP2i	7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04 75 78 53 33 fax : 04 75 53 81 75	xp-association@hotmail.com

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement nos partenaires, nos financeurs et nos mécènes, ainsi que tous les bénévoles, administrateurs ad hoc, familles de parrainage, volontaires, qui cheminent au quotidien avec nous au côté des enfants, des jeunes et de leurs parents.

Rejoignez-nous !

Participez à la protection des enfants et des jeunes en difficulté :
Devenez famille d'accueil, famille de parrainage ou administrateur ad-hoc ;
Adhérez ou faites un don pour soutenir l'association et contribuer à son développement.*

Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme
7 et 9 rue Lesage - 26000 VALENCE
Tél : 04 75 82 19 00 / Fax : 04 75 55 79 67
Email : contact@sauvegarde26.org

www.sauvegarde26.org

* La Sauvegarde 26 est une association reconnue d'intérêt général habilitée à recevoir dons, donations et legs exonérés de tous droits de succession et déductibles d'impôts jusqu'à 66 %.